



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA COLOMBE (41)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique





Projet photovoltaïque de la Colombe (41)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique
Mai 2025

Version	Date	Rédacteur
Etat initial	30/08/2024	Damien HUMEAU
Impacts et mesures	28/05/2025	Damien HUMEAU
Impacts et mesures	29/07/2025	Damien HUMEAU



Agir pour l'avenir
de vos projets



TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE	4	3.3 Effets cumulés	46
1.1 Objectifs de l'étude	5	3.3.1 Cadre légal	46
1.2 Méthodologie	5	3.3.2 Avis rendus sur les projets par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)	46
1.2.1 Articulation de l'étude	5	3.4 Mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement	47
1.2.2 Documentation consultée	8	3.4.1 Mesure d'évitement (E)	47
1.2.3 Définition des aires d'étude	8	3.4.2 Mesure de réduction (R)	47
1.3 Présentation de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)	8	3.4.3 Mesure de compensation (C)	48
Chapitre 2. ETAT INITIAL PAYSAGER, PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE	11	3.5 Analyse des incidences "résiduelles"	49
2.1 Caractéristiques de l'aire d'étude éloignée	12	3.6 Analyse de l'évolution du site (scénario de référence)	51
2.1.1 Au coeur du Bassin Parisien	12	3.7 Conclusion du volet paysager, patrimonial et touristique	52
2.1.2 Le paysage ouvert de la Beauce	14		
2.1.3 Patrimoine	16		
2.1.4 Un territoire peu attractif sur le plan touristique	18		
2.1.5 Insertion du site dans le grand paysage	20		
2.1.6 Synthèse des enjeux et sensibilités à l'aire d'étude éloignée	21		
2.2 Caractéristiques de l'aire d'étude rapprochée	23		
2.2.1 Un paysage marqué par la présence d'éléments verticaux	23		
2.2.2 Des espaces habités répartis dans la plaine cultivée	25		
2.2.3 Patrimoine	26		
2.2.4 Tourisme	26		
2.2.5 Insertion de la ZIP dans son environnement proche	27		
2.2.6 Synthèse des sensibilités à l'aire d'étude rapprochée	29		
2.3 Caractéristiques de l'aire d'étude immédiate	30		
2.3.1 Les abords du site	30		
2.3.2 Le site dans son environnement	31		
2.3.3 Synthèse des enjeux et sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude immédiate	34		
2.4 Préconisations d'implantation	35		
Chapitre 3. Impacts et mesures	37		
3.1 Présentation du projet	38		
3.1.1 Description des éléments	38		
3.2 Analyse des incidences "brutes"	40		
3.2.1 Phase chantier	40		
3.2.2 Phase exploitation	40		
3.2.3 Bilan des incidences brutes par aire d'étude	44		

CHAPITRE 1. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

1.1 Objectifs de l'étude

La mise en évidence des entités paysagères du territoire d'étude va permettre de définir les typologies de territoire propres au lieu. Ce volet paysager a ainsi pour objet de contribuer à l'élaboration d'un projet permettant de comprendre puis d'évaluer et d'améliorer l'insertion visuelle du parc photovoltaïque dans un paysage donné. Les unités paysagères, les structures et les éléments particuliers sont expliqués : les différents thèmes abordés concernent le grand paysage en intégrant les lieux de vie et les axes de communication, ainsi que l'ensemble du patrimoine (protégé ou non) et quelques points particuliers sur le tourisme. Ce type d'étude fait appel à des simulations permettant, d'une part, d'apprécier l'intégration d'un aménagement dans son contexte et d'autre part, d'évaluer l'étendue des zones d'influence visuelles et des covisibilités éventuelles.

1.2 Méthodologie

1.2.1 Articulation de l'étude

L'étude a lieu en deux phases :

- **L'état initial** du paysage, des lieux de vie, du patrimoine et du tourisme vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations de l'implantation du projet photovoltaïque au sol ;
- **L'évaluation des incidences du projet sur les thèmes considérés.**

La méthodologie s'appuie sur des recherches documentaires et un travail de terrain. Les outils consultés sont les atlas des paysages, de la documentation touristique, des études communales et d'autres études diverses, compulsés auprès des services de l'État (DREAL, DDT, CAUE), des comités départementaux de tourisme, des communes concernées par le projet et limitrophes.

■ Analyse des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet (Etat initial)

L'analyse du paysage et de ses caractéristiques porte sur :

- Les unités paysagères, leurs grandes caractéristiques et leurs enjeux (protections diverses, développement touristique, etc.) ;
- Les composantes de son façonnement géomorphologique (héritage issu du milieu physique initial) et anthropique (évolution par l'action de l'homme) ;
- Les traits d'organisation : structure du paysage (ouverture, échelle du paysage, relation avec le site, etc.), nature de l'occupation des sols, structure urbaine des villages et des bourgs, habitat et patrimoine, etc.
- Le patrimoine réglementaire (monuments historiques, sites inscrits/classés, SPR (loi LCAP du 7 juillet 2016), UNESCO, sites mémoriels, etc.), non réglementaire et le contexte touristique du territoire.

Suite à cette analyse, un travail d'investigation sur site permet de définir les perceptions du secteur d'étude dans son environnement et de conclure sur ses sensibilités et enjeux.

La perception du site s'étudie selon trois thématiques :

- La personne qui traverse le territoire : comment percevra-t-elle le site d'étude depuis les grandes infrastructures de déplacement ?
- La personne qui vit à proximité du site : comment sera perçu le site d'étude depuis l'intérieur ou les franges des bourgs, depuis les lieux de vie de manière générale ?
- Les éléments patrimoniaux : quelle influence aura le site d'étude depuis l'édifice ou le site patrimonial (visibilité) ou dans son environnement (covisibilité) ?

Cette analyse prend en compte les effets de masque liés à la végétation, au relief ou au bâti et donne lieu à l'élaboration d'une synthèse du paysage, du patrimoine et du tourisme et de sa sensibilité face au projet.

■ Analyse des incidences notables du projet (impacts)

Cette analyse s'attache à déterminer les impacts du projet dans son ensemble sur chaque caractéristique de l'environnement : positifs et négatifs, directs et indirects, réversibles ou irréversibles, temporaires et permanents.

Selon les enjeux de territoire et de paysage identifiés lors de la réalisation de l'état initial, les impacts du projet peuvent être traités selon différents axes.

L'analyse des impacts du projet est réalisée en corrélation avec les enjeux de territoire et de paysage identifiés lors de la réalisation de l'état initial.

■ Définition des mesures pour éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement (mesures ERC) et modalités de suivi des mesures proposées.

Pour les impacts négatifs recensés, des mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation sont proposées.

L'objectif est de mettre en évidence la ou les mesures correctrices à développer pour chaque impact négatif et de comparer l'impact avant et après la mise en oeuvre de ces mesures.

■ Méthode d'évaluation des enjeux, des sensibilités et des impacts

Les tableaux pages suivantes permettent de visualiser l'ensemble des critères pris en compte pour évaluer les enjeux, sensibilités et impacts liés aux thématiques patrimoniales, paysagères et touristiques. Le cumul horizontal de chacun des critères permet ainsi d'aboutir à une évaluation de la valeur des enjeux, sensibilités et impacts.

■ Evaluation des enjeux, sensibilités et impacts

Niveau de la valeur patrimoniale	Fréquentation du site	Rareté / Originalité	Degré de reconnaissance sociale	Qualité et richesse du site	Insertion dans le paysage (pour les éléments ponctuels ou peu étendus)	Valeur de l'enjeu
Peu ou pas de reconnaissance	Non ouvert au public	Élément ordinaire très banal	Pas de valorisation touristique	Aucune qualité paysagère, patrimoniale ou architecturale	Élément non perceptible dans le paysage	Nul / Négligeable
			Ouverture très ponctuelle	Qualité paysagère, patrimoniale ou architecturale	Élément peu perceptible dans le paysage	Très faible
Élément reconnu localement (inventaire départemental ou communal)	Faiblement fréquenté (ouverture ponctuelle au public)	Élément répandu localement	Élément d'intérêt local	Qualité moyenne	Élément partiellement perceptible et/ou ouvert ponctuellement	Faible
Reconnaissance institutionnelle importante (SPR, PNR, paysage emblématique, paysage remarquable, etc.)	Fréquentation modérée et saisonnière (période touristique)	Élément caractéristique d'un territoire donné (région, département)	Élément reconnu régionalement	Qualité élevée	Élément visible et/ou aux abords dégagés	Modéré
Haute reconnaissance institutionnelle (Grand Site de France, monuments historiques, sites classés / inscrits, SPR, etc.)	Fréquentation importante (tout au long de l'année)	Élément singulier dans la région et/ou typique	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Qualité exceptionnelle	Élément bien visible (15km) et/ou en belvédère	Fort
Très haute reconnaissance institutionnelle (patrimoine UNESCO, parcs nationaux, etc.)	Fréquentation très importante (tout au long de l'année)	Élément très rare dans la région et/ou très typique	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et/ou touristique		Élément très visible (+ de 15km) et/ou en belvédère	Très fort

Tableau 1. Critères d'appréciation des niveaux d'enjeux

Niveau de la valeur patrimoniale	Rapport d'échelle	Degré de reconnaissance sociale	Distance par rapport à la ZIP	Covisibilité possible avec la ZIP	Type de covisibilité	Visibilité de la ZIP depuis l'élément	Valeur de la sensibilité
Peu ou pas de reconnaissance	En concordance parfaite avec les structures / éléments ou perturbation visuelle légère ne modifiant pas la lisibilité de l'élément	Pas de valorisation touristique	Eloignée (5km et +)	Pas de covisibilité possible	Champs visuels juxtaposés	Pas de visibilité	Nul / Négligeable
		Ouverture très ponctuelle		Covisibilité très peu probable		Visibilité très partielle	Très faible
Élément reconnu localement (inventaire départemental ou communal)	Perturbation de la lisibilité et/ou création d'un léger effet écrasant	Élément d'intérêt local	Relativement éloignée (2-5km)	Covisibilité possible mais limitée et ponctuelle depuis des points de vue peu fréquentés	Covisibilité indirecte	Visibilité partielle	Faible
Reconnaissance institutionnelle importante (SPR, PNR, etc.)	Perturbation marquée de la lisibilité et/ou création d'un effet écrasant	Élément reconnu régionalement	Proche (0.5 - 2km)	Covisibilité possible depuis des points de vue reconnus			Modérée
Haute reconnaissance institutionnelle (Grand Site de France, monuments historiques, sites classés / inscrits, SPR, etc.)	Echelles en total désaccords avec une rupture d'échelle et création d'un fort effet d'écrasement	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Très proche (moins de 0.5 km)	Covisibilité possible depuis de nombreux points de vue reconnus et fréquentés	Covisibilité directe (avec filtre paysager)	Visibilité franche	Forte
Très haute reconnaissance institutionnelle (patrimoine UNESCO, parcs nationaux, etc.)		Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et/ou touristique		Covisibilité généralisée sur le territoire et/ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	Covisibilité directe (sans filtre paysager)		Très forte

Tableau 2. Critères d'appréciation des niveaux de sensibilités

Rapport d'échelle	Fréquentation du site	Rareté / Originalité	Degré de reconnaissance sociale	Prégnance / distance du projet	Visibilité du projet depuis l'élément	Covisibilité avec le projet	Type de covisibilité	Valeur de l'impact
En concordance parfaite avec les structures / éléments ou perturbation visuelle légère ne modifiant pas la lisibilité de l'élément	Aménagements permettant l'accueil du public	Elément ordinaire très banal	Valorisation de l'élément (réhabilitation, restauration, amélioration des connaissance,	Aucune prégnance	Aucune possibilité de voir le projet	Pas de covisibilité possible	Champs visuels juxtaposés	Positif
	Pas de valorisation touristique		Nul / Négligeable					
	Non ouvert au public		Ouverture très ponctuelle	Projet très peu perceptible	Des vues très partielles à de rares endroits de l'élément	Covisibilité très limitée / anecdotique	Covisibilité indirecte	Très faible
Perturbation de la lisibilité et/ou création d'un léger effet écrasant	Faiblement fréquenté (ouverture ponctuelle au public)	Elément répandu localement	Elément d'intérêt local	Perception du projet sur une emprise très limitée sur l'horizon	Des vues partielles du projet depuis l'élément (vues peu fréquentées)	Covisibilités partielles depuis des points de vue peu fréquentés		Faible
Perturbation marquée de la lisibilité et/ou création d'un effet écrasant	Fréquentation modérée et saisonnière (période touristique)	Elément caractéristique d'un territoire donné (région, département)	Elément reconnu régionalement	Emprise visuelle importante sur le champ de vision	Grande partie du projet visible depuis l'élément (vues fréquentées)	Covisibilité depuis des points de vue reconnus	Coviibilité directe (avec filtre paysager)	Modéré
Echelles en total désaccords avec une rupture d'échelle et création d'un fort effet d'écrasement	Fréquentation importante (tout au long de l'année)	Elément singulier dans la région et/ou typique	Elément reconnu régionalement et important du point de vue social	Champ de vision presque entièrement occupé par le projet	Tout le projet est visible depuis l'élément (vues majeures)	Covisibilité depuis de nombreux points de vue reconnus et fréquentés	Covisibilité directe (sans filtre paysager)	Fort
	Fréquentation très importante (tout au long de l'année)	Elément très rare dans la région et/ou très typique	Elément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et/ ou touristique		Tout le projet est visible depuis l'ensemble des vues de l'élément	Covisibilité généralisée sur le territoire et/ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	Covisibilité directe (sans filtre paysager)	Très fort

Tableau 3. Critères d'appréciation des niveaux d'impacts

1.2.2 Documentation consultée

Les principaux documents consultés sont :

- *Atlas des Paysages du Loir-et-Cher, 2009 ;*
- *Guide de l'étude d'impact des installations photovoltaïques au sol, avril 2011 ;*
- *Base de données documentaires, base Mérimée, Direction de l'Architecture et du Patrimoine.*

1.2.3 Définition des aires d'étude

La Zone d'Implantation Potentielle est la zone sur laquelle l'implantation d'un projet peut être envisagée avant analyse détaillée des thématiques. Elle est couramment appelée « zone d'étude » ou « site d'étude » ou « ZIP ».

Le guide méthodologique de l'étude d'impact des installations solaires photovoltaïques évoque la visibilité des installations dans un rayon de 3 à 5 kilomètres.

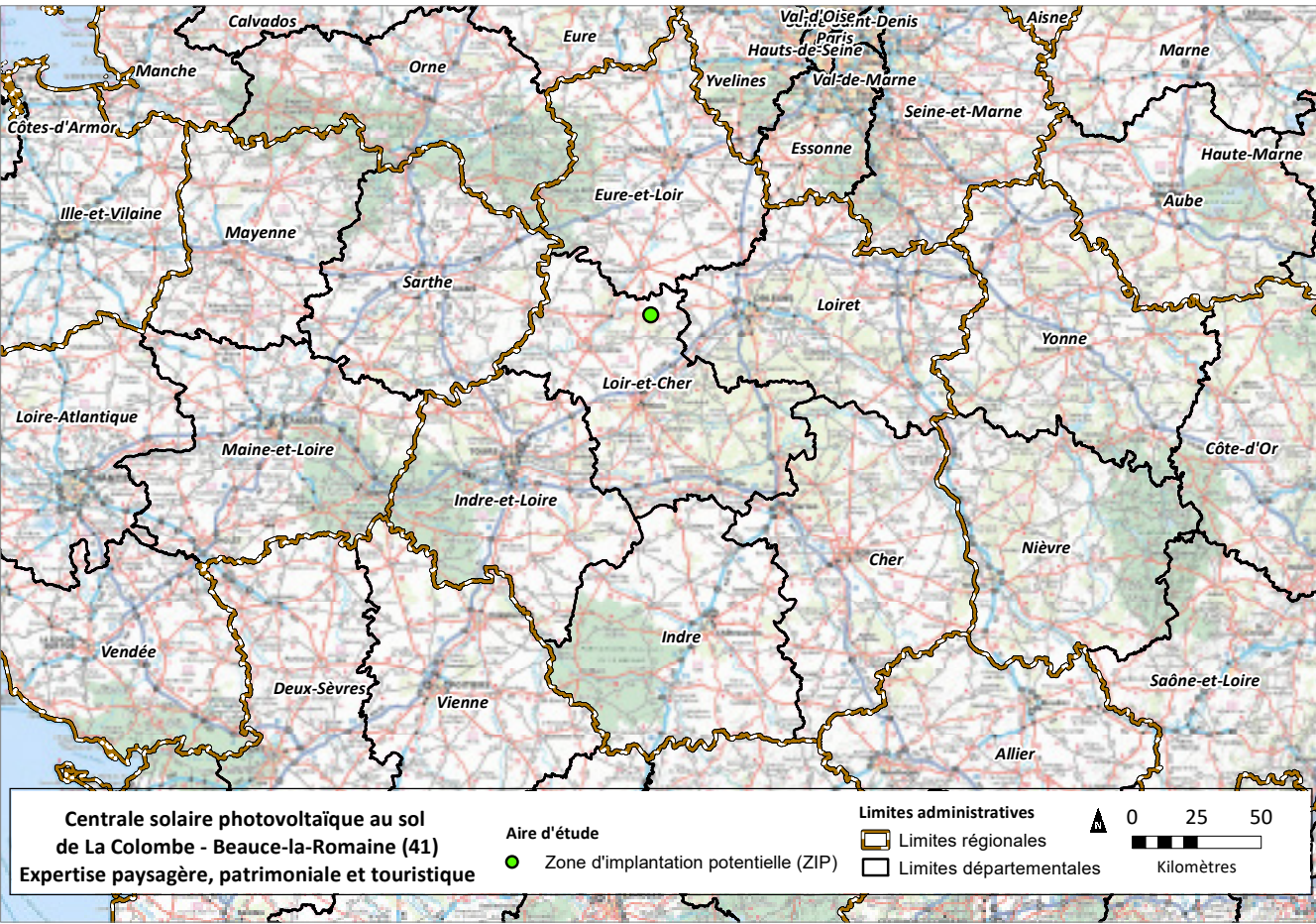
Au vu des caractéristiques paysagères locales (absence de relief marqué), l'**aire d'étude éloignée** a été définie de façon arbitraire par un rayon de 5 km autour de la ZIP.

L'**aire d'étude rapprochée** correspond à un rayon de 2 km autour de la ZIP.

Enfin, l'**aire d'étude immédiate** correspond à un périmètre situé à 500 m de la ZIP qui permet d'étudier de manière approfondie les conditions d'accès au site et de caractériser les franges.

1.3 Présentation de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Le projet est situé au nord du Loir-et-Cher (**Carte 1**) sur le territoire communal de Beauce-la-Romaine (41).



Carte 1. Localisation de la ZIP à l'échelle de la région Centre-Val de Loire



Centrale solaire photovoltaïque au sol de la Colombe Beauce-la-Romaine (41)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique
Définition des aires d'étude

Aires d'étude

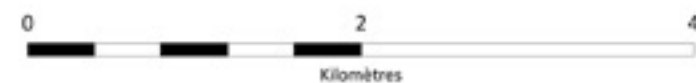
- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEI ; 500m)
- Aire d'étude rapprochée (AER ; 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE ; 5km)

Éléments structurants

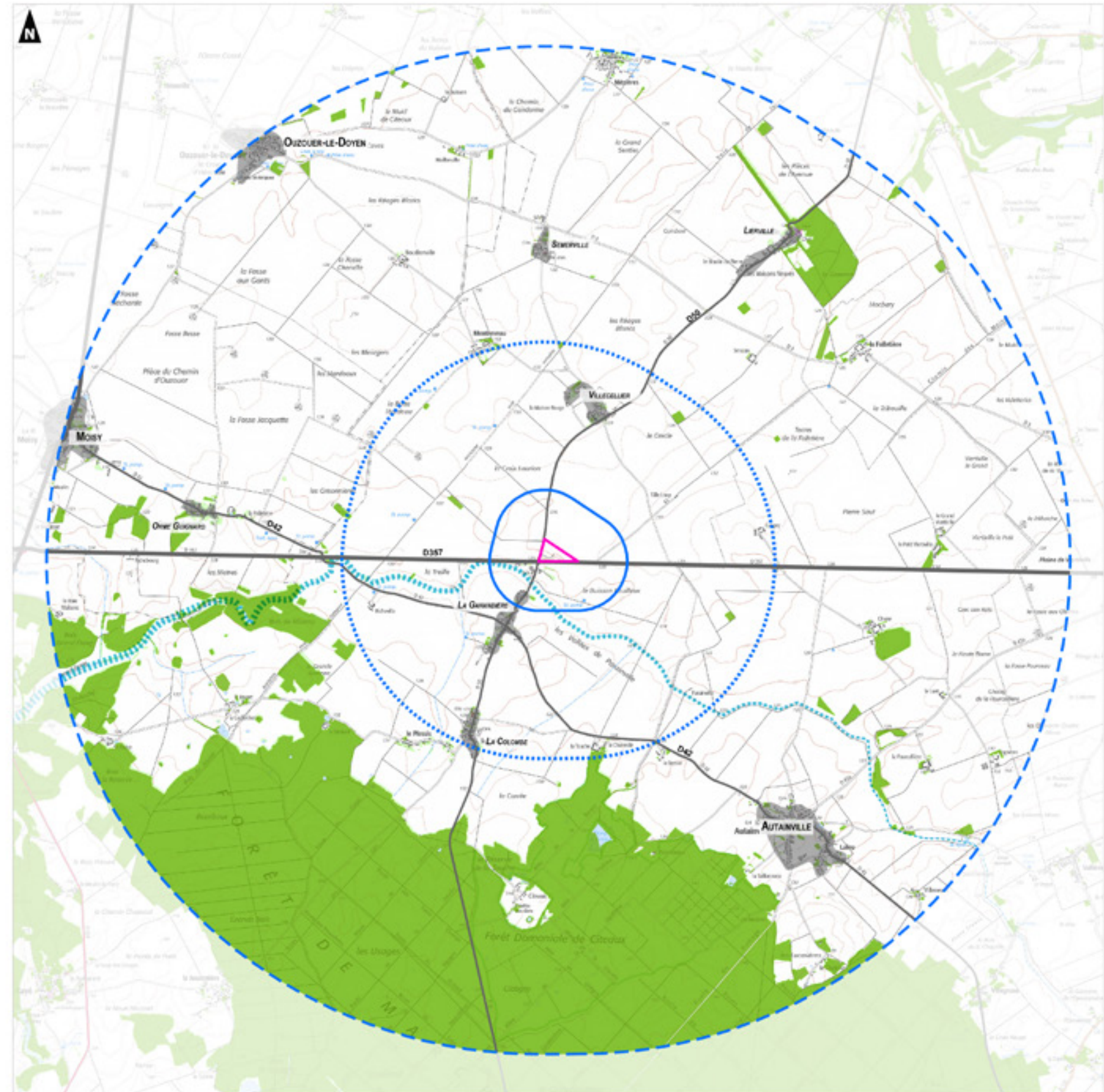
- Cours d'eau temporaire
- Boisement principal
- Tissu urbain principal

Infrastructures

- Voirie principale
- Voirie secondaire



audicé
Réalisation : Audicé Val-de-Loire - octobre 2024
Sources données : BD Route IGN - BD TOPO
Fond de carte : Cadastre - Scan 25® - © IGN 2021
Copie et reproduction interdite



Carte 2. Définition des aires d'études

CHAPITRE 2. ETAT INITIAL PAYSAGER, PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

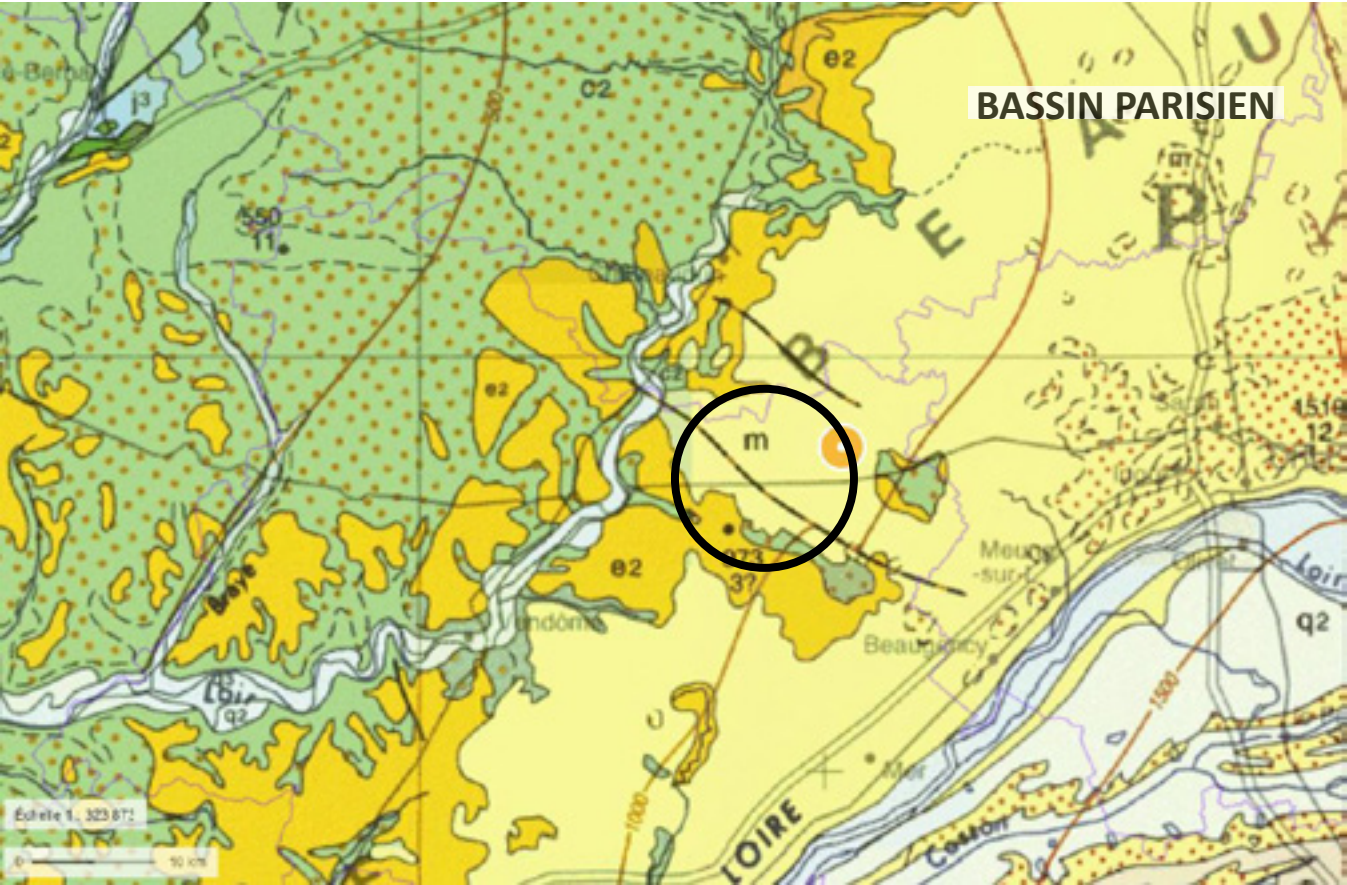
2.1 Caractéristiques de l'aire d'étude éloignée

L'identification des contours et le choix des dénominations des unités de paysage relèvent d'une synthèse entre les données factuelles, sensibles et socioculturelles du paysage. Les unités doivent en effet refléter à la fois la nature des composantes territoriales, la perception de leurs structures et ambiances, et correspondre au mieux aux sentiments d'appartenance des populations. La topographie et le réseau hydrographique sont des éléments structurants du paysage, ils influencent fortement l'implantation de la trame végétale et du bâti.

2.1.1 Au coeur du Bassin Parisien

Le territoire d'étude se situe sur le Bassin Parisien qui se caractérise par un socle calcaire (roche tendre). Cette formation géologique singulière se traduit dans le paysage par un relief très peu marqué. L'eau y est très peu présente dans le paysage. Seuls quelques cours d'eau intermittents, prenant des allures de fossés, sillonnent le plateau et ne se distinguent que très peu. Leur vallée n'est en effet que peu creusée et le cours d'eau ne s'accompagne nullement de végétation rendant, de fait, ces dernières peu visibles à l'horizon. Ces variations topographiques suffisent tout de même à parfois créer un écran visuel suffisant pour masquer certains éléments paysagers (habitations, routes, etc.), notamment sur la moitié nord où un bombement se perçoit. Les points hauts du territoire se situent principalement au sud du territoire, ouvrant de larges vues vers le nord.

Ainsi, à l'échelle du territoire d'étude, le relief ne présente que peu de variations topographiques qui suffisent néanmoins à constituer certains écrans visuels, notamment au nord. Au sud, les ouvertures visuelles s'orientent préférentiellement vers le nord. De fait, des sensibilités visuelles peuvent s'observer sur ces secteurs qui sont néanmoins éloignés de la ZIP.



Carte 3. Extrait de la carte géologique imprimée 1/1000000 (source : BRGM- Infoterre)- en noir, localisation de l'aire d'étude éloignée

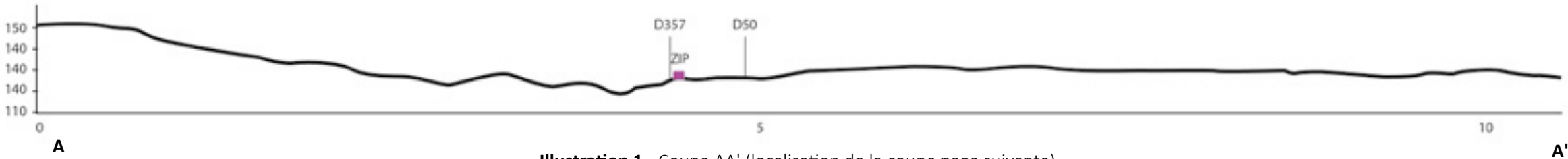


Illustration 1. Coupe AA' (localisation de la coupe page suivante)

TRIANGLE SOL'R
CHANGEMENTS D'USAGES DU SOL

Centrale solaire photovoltaïque au sol de la Colombe
Beauce-la-Romaine (41)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique
Relief et hydrographie

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEI ; 500m)
- ⋯ Aire d'étude rapprochée (AER ; 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE ; 5km)

Éléments structurants

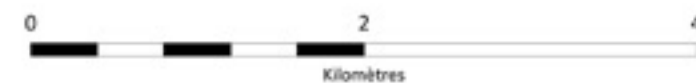
- ⋯ Cours d'eau temporaire
- Tissu urbain principal

Infrastructures

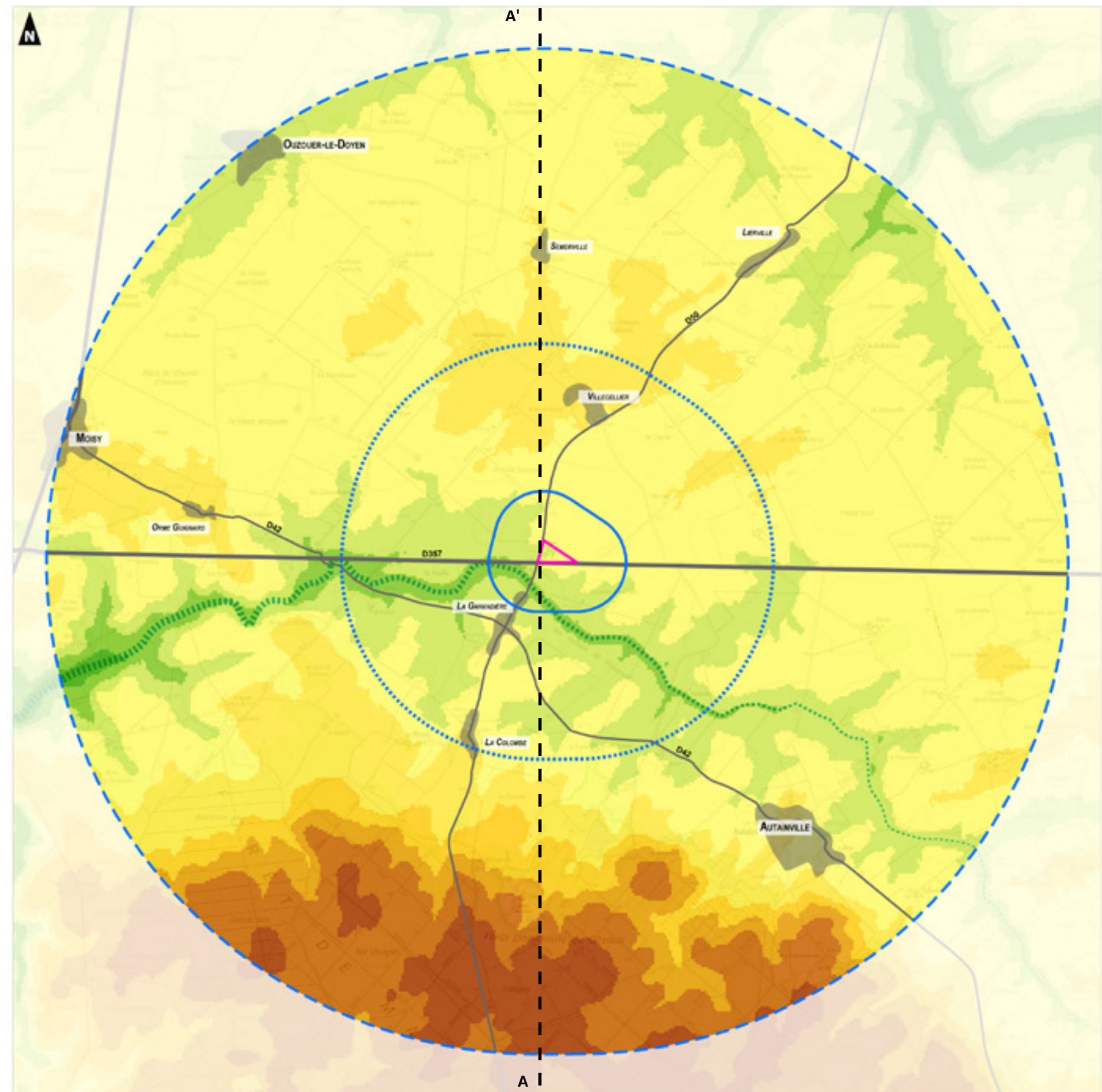
- Voirie principale
- Voirie secondaire

Altitude (en mètres)

- 110 à 115m
- 115,1 à 120m
- 120,1 à 125m
- 125,1 à 130m
- 130,1 à 135m
- 135,1 à 140m
- 140,1 à 145m
- 145,1 à 150m
- 150,1 à 155m



Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2024
Sources données : BD Route IGN - BD TOPO
Fond de carte : Cadastre - Scan 25* - © IGN 2021
Copie et reproduction interdite



Carte 4. Relief et hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

2.1.2 Le paysage ouvert de la Beauce

Il existe une certaine corrélation entre le(s) paysage(s) observé(s) et le socle géomorphologique (géologie, hydrographie et relief). Ainsi, seule une unité paysagère est présente sur l'aire d'étude : La Beauce (d'après l'atlas des paysages du Loir-et-Cher).

Ce qui caractérise le plus ce paysage est évidemment son ouverture paysagère permise par une certaine absence d'obstacles visuels (maillage bocager par exemple) mais aussi un relief très peu marqué. Cette horizontalité est un élément fort qui caractérise ce paysage. Il s'agit d'un paysage résolument tourné vers la grande culture. Les grandes parcelles ont aujourd'hui pris le pas sur le parcellaire laniéré des années 1950-1965. Dans cet espace où le regard peut glisser sur des horizons lointains, tout élément vertical constitue un repère paysager à l'instar des clochers d'église, de châteaux d'eau, d'antennes, de silos, d'arbres ou encore d'éoliennes. Cette démultiplication des éléments de repères est une caractéristique indissociable de la Beauce.

L'agriculture étant principalement orientée vers la céréaliculture, outre les champs à perte de vue, cette orientation agricole s'identifie dans le paysage par la présence de silos et de bâtiments agricoles de grande dimension pour permettre le stockage (matériel agricole et denrées notamment).

L'implantation humaine au sein de cette unité paysagère s'est principalement réalisée de manière sporadique avec des bourgs de taille souvent modeste et quelques fermes et hameaux répartis çà et là. Les villages présentent des organisations variées mais se sont majoritairement développés aux carrefours d'axes routiers (Autainville, Ouzouer-le-Doyen et Moisy notamment). Les hameaux se développent préférentiellement de manière linéaire le long des voies (comme Lierville, Semerville ou la Folletière) leur conférant le caractère de village-rue. Les fonds de jardin constituent le plus souvent une frange végétale qui vient ceinturer le bourg et accompagner la silhouette de laquelle se détache souvent le clocher de l'église.

Les axes routiers qui traversent le paysage, et notamment les D357 (axe principal), D50, D42 et D3 présentent des accotements largement ouverts sur le paysage environnant.

Au sud de l'aire d'étude, la forêt de Marchenoir constitue une barrière physique et visuelle importante et compose un arrière-plan continu dans les horizons dégagés et plus particulièrement les vues orientées vers le sud.

Le paysage de la Beauce est un paysage horizontal très ouvert offrant de longues percées visuelles. Dans ce paysage, les éléments verticaux émergent facilement et constituent de nombreux éléments de repère, dont notamment les éoliennes qui composent un paysage de l'énergie. Au sein de cette entité paysagère, la sensibilité, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, est assez limitée du fait de la typologie de projet envisagée dont la hauteur reste limitée.



Illustration 2. Comparaison du parcellaire entre 1950-1965 et aujourd'hui (source: Géoportail)



Photographie 1. Ouverture visuelle importante de laquelle émergent de nombreux éléments verticaux (éoliennes, château d'eau)



Photographie 2. Hameau ceinturé par une trame végétale



Photographie 3. Toile de fond sombre formée par la forêt de Marchenoir



Photographie 4. Variation topographique peu perceptible (ici depuis la D357)



Centrale solaire photovoltaïque au sol de la Colombe Beauce-la-Romaine (41)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique
Paysage et perception

Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEI ; 500m)
- Aire d'étude rapprochée (AER ; 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE ; 5km)

Éléments structurants

- ~ Cours d'eau temporaire
- Boisement principal
- Tissu urbain principal

Infrastructures

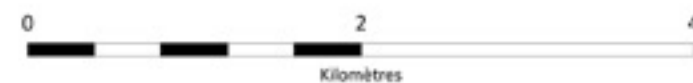
- Voirie principale
- Voirie secondaire

Unités paysagères

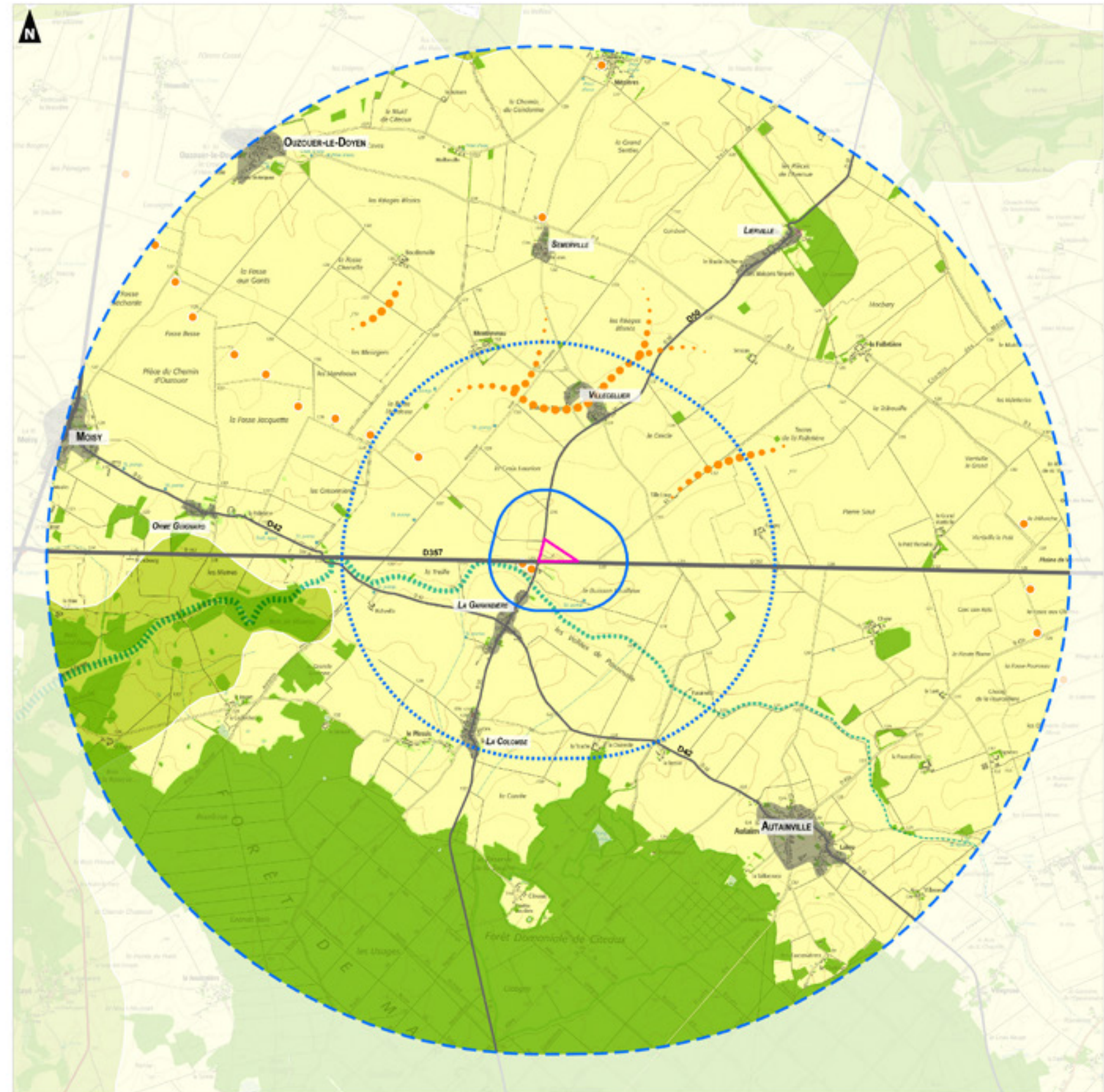
- La Beauce
- Les confins de la Beauce et du Loir

Perceptions

- Repères paysagers (silo, antenne, parc éolien)
- Ligne de crête dans la plaine marquant une rupture visuelle



audicé
Réalisation : Audicé Val-de-Loire - octobre 2024
Sources données : BD Route IGN - BD TOPO
Fond de carte : Cadastre - Scan 25* - © IGN 2021
Copie et reproduction interdite



Carte 5. Paysages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

2.1.3 Patrimoine

■ Patrimoine protégé (Monuments historiques classés/ inscrits)

Trois édifices protégés au titre des Monuments Historiques (numérotés de 1 à 3) sont présents dans l'aire d'étude éloignée (présentés dans le tableau ci-dessous).

Aucune sensibilité n'est identifiée vis-à-vis de la ZIP du projet compte tenu du contexte d'insertion des éléments protégés présents, de la faible visibilité et de l'éloignement de la ZIP.

■ Patrimoine non protégé

Le territoire de l'aire d'étude éloignée est également marqué par des éléments de patrimoine non protégés tels que des vestiges d'abbaye à Citeaux ou encore des restes du mur d'enceinte du prieuré de la Gahandière, les églises de Ouzouer-le-Doyen, de Autainville et de Semerville.

Aucune sensibilité n'est identifiée vis-à-vis de la ZIP du projet compte tenu du contexte d'insertion des monuments présents (bourgs ou boisements), de la faible visibilité et de l'éloignement de la ZIP.



Photographie 5. Voie gallo-romaine



Photographie 6. Château de Lierville

MONUMENT	COMMUNE	PROTECTION	LOCALISATION/CONTEXTE	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE	
1-VOIE GALLO-ROMAINE DITE VOIE DE JULES CÉSAR OU CHEMIN DE CHARTRES	BEAUCE-LA-ROMAINE	Classé	Sur l'emprise de chemins agricoles et de routes	• Non perceptible (sous-sol)	Faible	• Proche de la ZIP • Pas de covisibilité	Négligeable
2-CHÂTEAU DE LIERVILLE	BEAUCE-LA-ROMAINE	Inscrit	Au cœur d'un boisement	• Peu perceptible, paysage fermé par les boisements	Faible	• A distance de la ZIP • Pas de covisibilité	Négligeable
3 - EGLISE DE LA MADELEINE	MOISZY	Inscrit	Au cœur d'un bourg	• Peu perceptible, paysage fermé par les boisements	Faible	• A distance de la ZIP • Pas de covisibilité	Négligeable

Tableau 4. Patrimoine protégé à l'aire d'étude éloignée
Source : Atlas des Patrimoines, Base Mérimée (consultés en août 2024)

■ Patrimoine archéologique

Les vestiges archéologiques ne sont découverts en général que lors de travaux. Ainsi, seules des opérations de diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'une zone. La contrainte archéologique est donc difficilement identifiable à ce stade de l'étude et seuls les lieux découverts peuvent être répertoriés.

Il convient de conserver à l'esprit qu'il y a toujours « présomption possible » et que seul le porté à connaissance des positionnements précis des aménagements permettra de lever les doutes sur les risques d'impact d'un projet photovoltaïque vis-à-vis des éléments du patrimoine archéologique.

La ZIP se situe en dehors d'une ZPPA (Zone de Présomption de Prescription Archéologique). Aucune sensibilité liée à l'archéologie n'est identifiée.



Photographie 7. Eglise de la Madeleine (à gauche) et église d'Autainville (à droite)



Photographie 8. Vestiges de l'abbaye de Citeaux



Centrale solaire photovoltaïque au sol de la Colombe Beauce-la-Romaine (41)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique
Patrimoine

Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEI ; 500m)
- Aire d'étude rapprochée (AER ; 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE ; 5km)

Monument historique

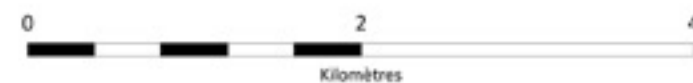
- Classé
- Inscrit

Protection au titre des abords de monuments historiques

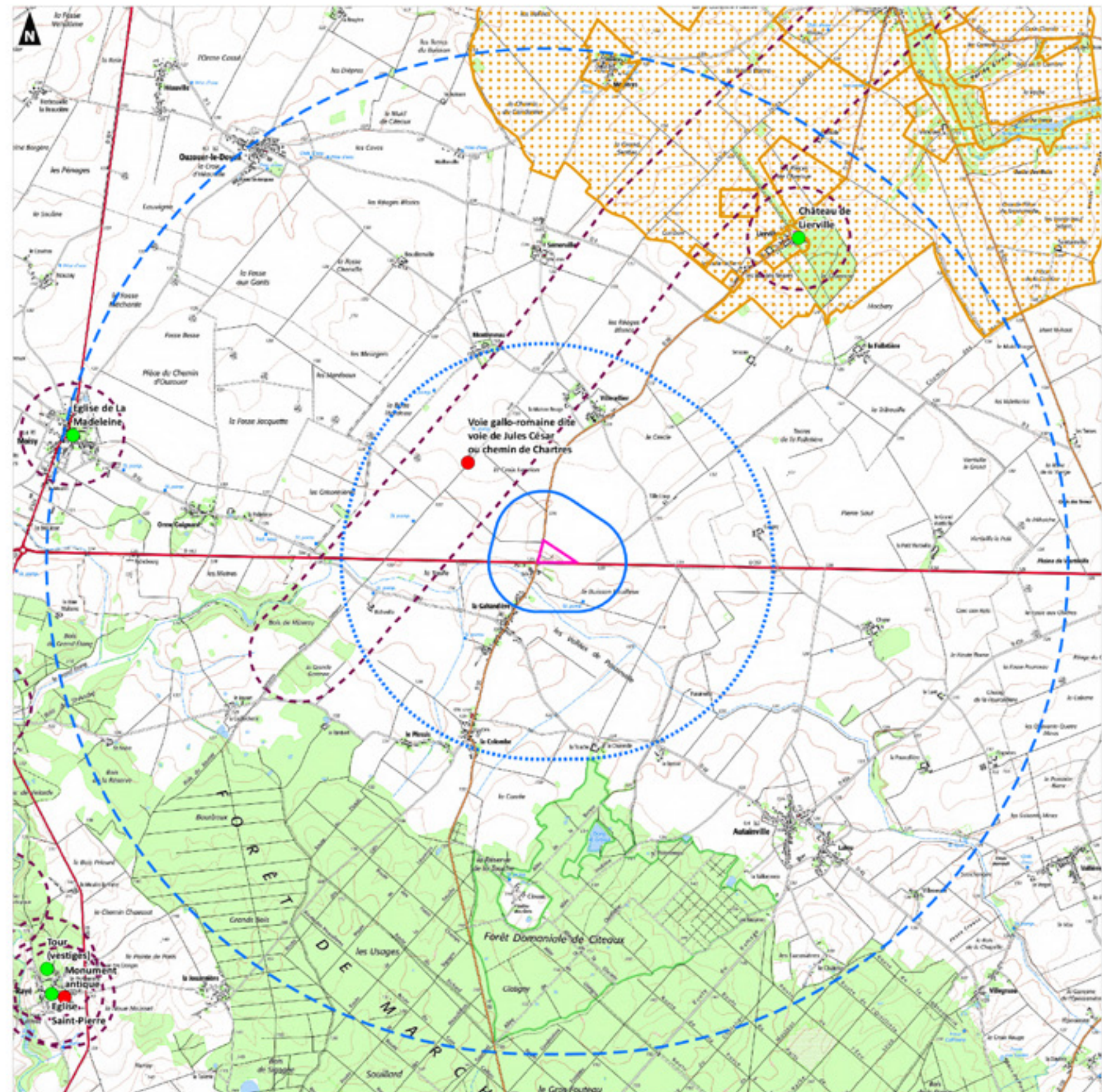
- Périmètre de protection (500m)

Patrimoine archéologique

- Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA)



audicé
Réalisation : Audicé Val-de-Loire - octobre 2024
Sources données : Atlas des Patrimoines - Région
Fond de carte : Cadastre - Scan 25* - © IGN 2021
Copie et reproduction interdite



Carte 6. Patrimoine à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

2.1.4 Un territoire peu attractif sur le plan touristique

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, seul un itinéraire est identifié :

- La promenade du petit Citeaux.

Cet itinéraire vise à faire découvrir la clairière du Citeaux où les vestiges d'une ancienne abbaye cistercienne sont présents. L'itinéraire traverse aussi bien des paysages fermés dans la forêt ou le bourg de la Colombe que des paysages ouverts dans la Beauce. Depuis ces secteurs ouverts, les vues proposées sur le paysage sont profondes et butent sur des éléments de repère identifiables tels que les éoliennes, les silos ou encore les château d'eau.

Depuis l'itinéraire de randonnée, des ouvertures visuelles en direction de la ZIP existent. Néanmoins, la distance permet d'atténuer la sensibilité visuelle.



Photographie 9. Marquage de l'itinéraire de randonnée dans la forêt de Marchenoir



Centrale solaire photovoltaïque au sol de la Colombe Beauce-la-Romaine (41)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique
Tourisme

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEI ; 500m)
- Aire d'étude rapprochée (AER ; 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE ; 5km)

Éléments structurants

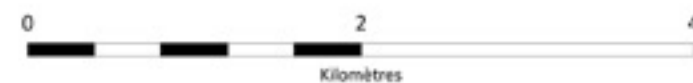
- Cours d'eau temporaire
- Boisement principal
- Tissu urbain principal

Infrastructures

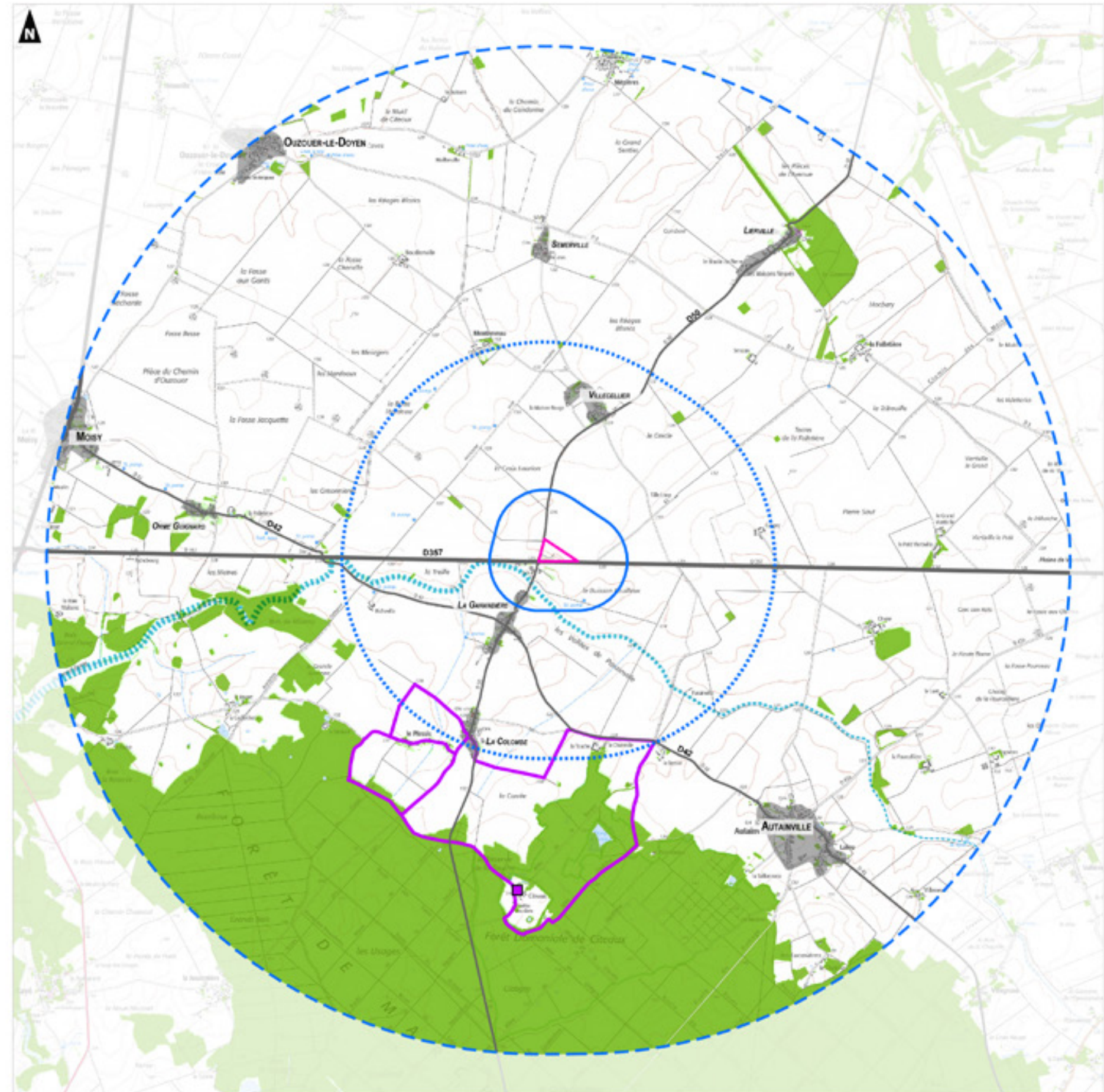
- Voirie principale
- Voirie secondaire

Valorisation touristique

- Itinéraire de petite randonnée : Promenade du petit Citeaux
- Site d'intérêt touristique : Abbaye de Citeaux (vestiges)



audicé
Réalisation : Audicé Val-de-Loire - octobre 2024
Sources données : BD Route IGN - BD TOPO
Fond de carte : Cadastre - Scan 25* - © IGN 2021
Copie et reproduction interdite



Carte 7. Tourisme, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

2.1.5 Insertion du site dans le grand paysage

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, la ZIP est perceptible depuis le secteur sud, où le relief est légèrement plus haut que le reste de l'aire d'étude. Aussi, des vues sur la ZIP depuis l'itinéraire de randonnée "La promenade du petit Citeaux" sont possibles. Sur la partie Nord, le léger bombement perceptible dans le paysage suffit à masquer la ZIP dans le grand paysage.



Photographie 10. Vue en direction de la ZIP depuis l'itinéraire de randonnée



Photographie 11. Vue en direction de la ZIP depuis la sortie sud de Semerville

2.1.6 Synthèse des enjeux et sensibilités à l'aire d'étude éloignée

THÉMATIQUE	SUJET		CARACTÉRISTIQUE ET ENJEU	SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE		SENSIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (5 KM)						
PAYSAGE	UNITÉ PAYSAGÈRE	BEAUCE	- Paysage très ouvert assez peu vallonné - Horizons ponctués par des bourgs aux franges végétalisées, des éléments verticaux (antennes, éoliennes notamment) - Grandes cultures dominantes	Faible	A l'échelle du grand paysage pas de réelle sensibilités visuelles au vue de la localisation de la ZIP	Faible
LIEUX DE VIE	BOURGS PRINCIPAUX	AUTAINVILLE	- Bourg visible dans le grand paysage - Franges végétalisées	Faible	Pas de visibilité sur la ZIP depuis le bourg ou depuis les sorties de bourg	Négligeable
		MOISY	- Bourg visible dans le grand paysage - Franges végétalisées	Faible		Négligeable
		OZOUER-LE-DOYEN	- Bourg visible dans le grand paysage - Franges végétalisées	Faible		Négligeable
AXE DE DÉCOUVERTE	AXE ROUTIER PRINCIPAL	D357	- Axe rectiligne traversant la plaine céréalière - Axe très fréquenté	Modéré	- Orienté vers la ZIP - Relief limitant les vues sur la ZIP depuis les secteurs éloignés	Faible
	RÉSEAU ROUTIER SECONDAIRE	D50	Axe linéaire largement ouvert sur le paysage	Faible	Pas de covisibilités du fait de l'éloignement à la ZIP	Négligeable
		D42	Axe linéaire largement ouvert sur le paysage	Faible	Pas de covisibilités du fait de l'éloignement à la ZIP	Négligeable
		D3	Axe linéaire largement ouvert sur le paysage	Faible	Pas de covisibilités du fait de l'éloignement à la ZIP	Négligeable
PATRIMOINE	MONUMENTS HISTORIQUES	1-VOIE GALLO-ROMAINE DITE VOIE DE JULES CÉSAR OU CHEMIN DE CHARTRES	Peu perceptible, paysage fermé par les boisements	Faible	- A distance de la ZIP - Pas de covisibilité	Négligeable
		2-CHÂTEAU DE LIERVILLE	- Clocher non élancé - Architecture trapue - Peu perceptible dans le paysage	Faible	- A distance de la ZIP - Pas de covisibilité	Négligeable
		3 - EGLISE DE LA MADELEINE	- Clocher non élancé - Architecture trapue - Peu perceptible dans le paysage	Faible	- A distance de la ZIP - Pas de covisibilité	Négligeable
TOURISME	SENTIER DE PETITE RANDONNÉE		- Itinéraire de découverte du patrimoine local et du paysage - Ouvertures visuelles importantes sur les portions traversant le plateau agricole	Faible	ZIP perceptible mais éloignée	Faible

Tableau 5. Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

TRIANGLE SOL'R
Champs solaires 016 48 48 48

Centrale solaire photovoltaïque au sol de la Colombe
Beauce-la-Romaine (41)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique
Sensibilités paysagères et patrimoniales

Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEI ; 500m)
- Aire d'étude rapprochée (AER ; 2km)
- Aire d'étude éloignée (AEE ; 5km)

Éléments structurants

- ~ Cours d'eau temporaire
- Boisement principal
- Tissu urbain principal

Infrastructures

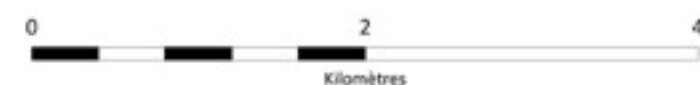
- Voirie principale
- Voirie secondaire

Sensibilités paysagères

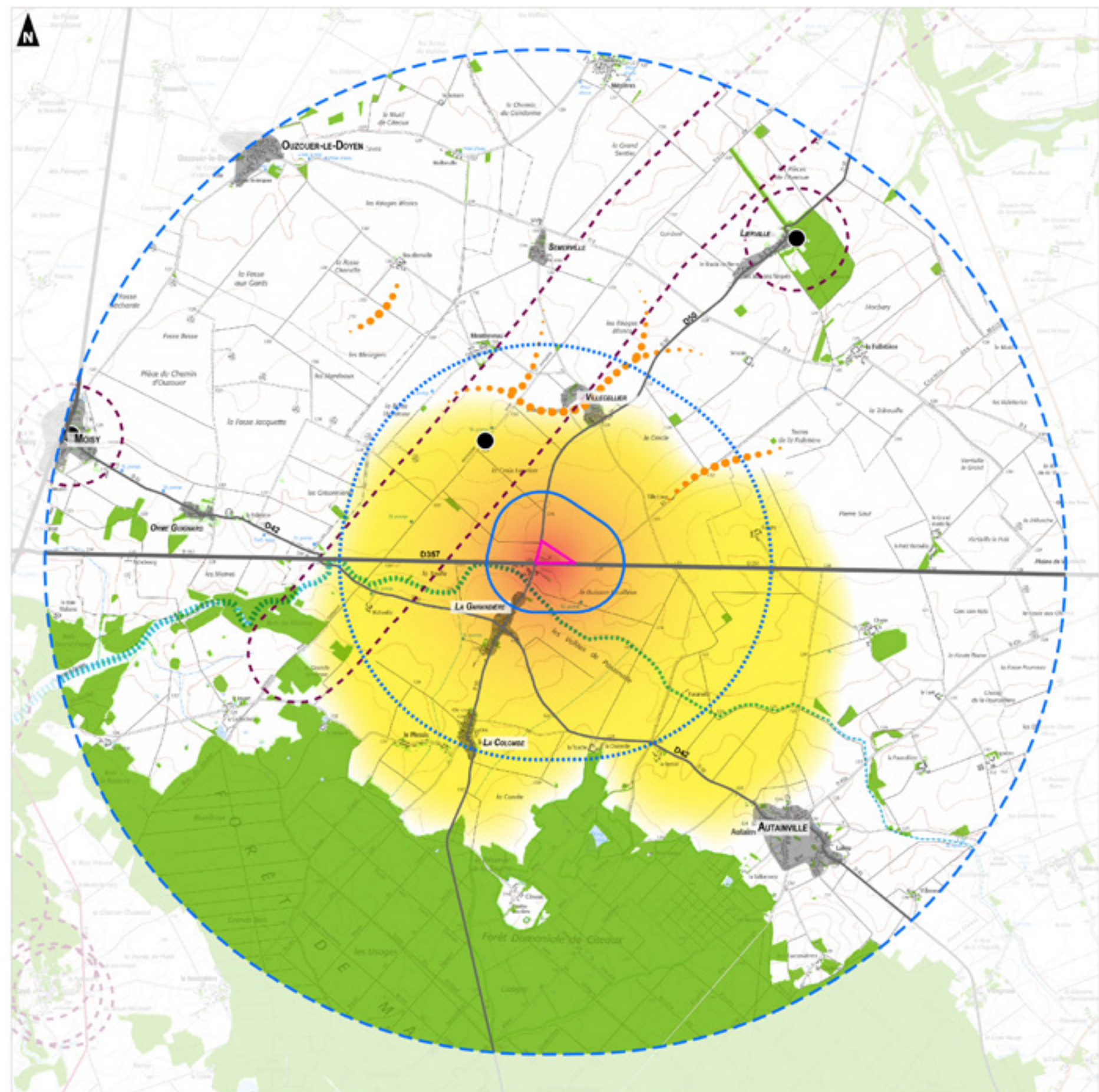
- Ligne de crête dans la plaine marquant une rupture visuelle
- Sensibilité nulle
- Sensibilité faible à forte

Sensibilités patrimoniales

- Sensibilité nulle
- Périmètre de protection (500m)



Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - octobre 2024
Sources données : BD Route IGN - BD TOPO
Fond de carte : Cadastre - Scan 25* - © IGN 2021
Copie et reproduction interdite



Carte 8. Sensibilités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

2.2 Caractéristiques de l'aire d'étude rapprochée

2.2.1 Un paysage marqué par la présence d'éléments verticaux

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, le paysage est marqué par le passage d'un cours d'eau aux allures de fossé, selon un axe est/ouest. Aussi, au nord comme au sud, deux versants, aussi subtils soient-ils, sont présents permettant alors d'ouvrir d'autant plus les vues. Les vues orientées vers le sud, mettent ainsi en scène la plaine céréalière avec, en toile de fond, la forêt de Marchenoir. Dans ce paysage, plusieurs éléments verticaux émergent à l'horizon à l'image du silo, situé au lieu-dit la Galahandière, de l'antenne-relais, au même lieu-dit ou encore des éoliennes à l'ouest.

La D357 constitue l'axe routier principal de l'aire d'étude. Traversant d'est en ouest le territoire, cette voie relie Orléans au Mans et dispose d'accotements très ouverts ouvrant de larges vues sur le paysage.

La D50, orientée globalement nord-sud constitue une voie secondaire desservant des bourgs répartis dans la Beauce. Son tracé est moins linéaire et sa largeur moins importante que la D357 traduisant une voie de moindre importance (en terme d'usages et de fréquentation). C'est le cas également pour la D42 qui relie Moisy à Autainville. Ces voies se ramifient également en voie tertiaire desservant principalement des fermes et lieux-dits isolés.

La ZIP se situe dans un paysage globalement ouvert en marge du lieu-dit la Gahandière. Située en bordure des D357 et D50, la ZIP est ici bien perceptible depuis ces voies qui présentent alors une sensibilité visuelle modérée à ponctuellement forte (modification du paysage).



Photographie 12. Passage du cours d'eau avec en arrière-plan les éoliennes et l'antenne relais comme repères verticaux



Photographie 13. Silo émergeant dans le paysage avec, en toile de fond, la forêt de Marchenoir



Photographie 14. D50 aux abords ouverts



Photographie 15. Lecture de la grande linéarité de la D357

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Aires d'étude

-  Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
 Aire d'étude immédiate (AEI ; 500m)
 Aire d'étude rapprochée (AER ; 2km)

Eléments structurants

-  Cours d'eau temporaire
-  Boisement principal
-  Bourg / hameau principal

Infrastructures

- Voirie principale
- Voirie secondaire
- Voirie de desserte locale

Itinéraires de randonnée

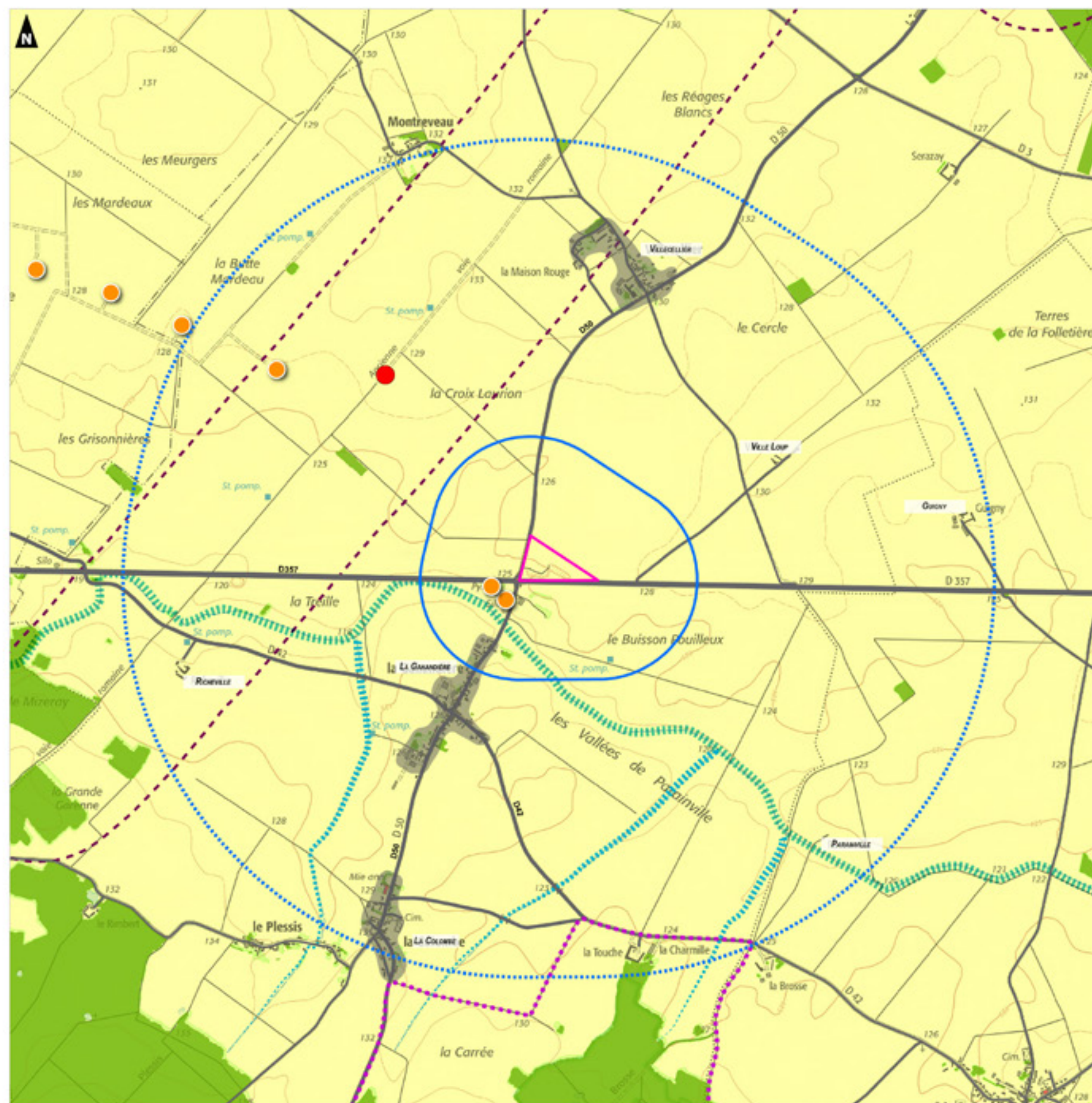
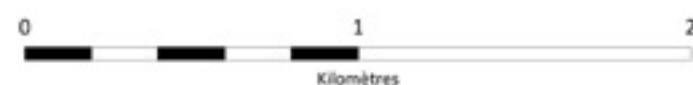
- Itinéraire de petite randonnée

Monument Historique

- Classé : Voie gallo-romaine dite voie de Jules César
 ■ Périomètre de protection (500m)

Perception

- Repères paysagers (silo, antenne, parc éolien)
- Paysage ouvert de la Beauce (grande culture)



Carte 9. Paysages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

2.2.2 Des espaces habités répartis dans la plaine cultivée

■ La Gahandière

Le lieu-dit de la Gahandière s'est développé le long de la D50 proposant ainsi une ambiance de village rue. Ce lieu-dit se compose de nombreuses fermes accrochées à la voirie par des bâtiments disposés perpendiculairement à la voie et souvent prolongés par des murs conférant à la rue un caractère très étroit et visuellement très cloisonné. Si le coeur du hameau est entièrement cloisonné, les sorties de bourgs contrastent par leur ouverture visuelle importante. AU nord de ce hameau se trouvent une zone d'activité composée de silos et de deux entreprises.

■ La Colombe

En poursuivant sur la D50 vers le sud se trouve le village de la Colombe dont les caractéristiques sont sensiblement identiques à la Gahandière. Néanmoins, ce dernier est plus compact et moins étiré le long de la voie.

■ Villecellier

Villecellier s'est développé au carrefour de la D50 avec une voie de desserte locale. Ce lieu-dit se compose de nombreuses fermes. C'est au carrefour avec la D50 que la vue s'ouvre subitement sur le grand paysage, le lieu-dit étant situé en partie haute de la plaine céréalière.

■ Fermes isolées

Les fermes de Richeville, Ville Loup, Guigny ou encore de la Touche présentent tous une architecture beauceronne caractéristique avec une organisation des bâtiments autour d'une cour souvent fermée. Ces fermes sont isolées dans la plaine céréalière et, à l'instar des bourgs et hameaux, d'identifient aisément dans ces paysages très ouverts du fait de la végétation qui compose le plus souvent leurs abords.

Si les fermes isolées ne présentent pas de sensibilités visuelles vis-à-vis de la ZIP, ce n'est pas le cas du lieu-dit de la Gahandière et de Villecellier qui peuvent ouvrir des vues en direction de cette dernière. Néanmoins, l'éloignement et les obstacles visuels qui peuvent s'intercaler tendent à limiter fortement la sensibilité. Le lieu-dit la Colombe ne présente pas de sensibilité visuelle du fait de la présence du lieu-dit de la Gahandière qui constitue un écran visuel opaque en direction de la ZIP.



Photographie 17. Sortie nord de la Colombe, sur la D50



Photographie 18. Ouverture visuelle importante sur le grand paysage en sortie du lieu-dit de Villecellier



Photographie 16. Ambiance urbaine cloisonnée au coeur du lieu-dit la Gahandière



Photographie 19. Perception de la ferme de Guigny

2.2.3 Patrimoine

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, seul un Monument Historique est présent. Il s'agit de la Voie Gallo-romaine dite Voie de Jules César. Il s'agit d'une Monument dont la configuration est linéaire et suit donc un chemin aujourd'hui emprunté par les engins agricoles.

Aucune covisibilité avec le site du projet n'est identifiée.

MONUMENT / SITE	COMMUNE	PROTECTION	LOCALISATION/CONTEXTE	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE	
1-VOIE GALLO-ROMAINE DITE VOIE DE JULES CÉSAR OU CHEMIN DE CHARTRES	BEAUCE-LA-ROMAINE	Classé	Sur l'emprise de chemins agricoles et de routes	Non perceptible (sous-sol)	Faible	- Proche de la ZIP - Pas de covisibilité	Négligeable

Tableau 6. Patrimoine protégé à l'aire d'étude rapprochée
Source : Atlas des Patrimoines, Base Mérimée (consultés en août 2024)

2.2.4 Tourisme

Comme évoqué précédemment, seul un itinéraire est présent à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit de la promenade du Petit Citeaux. Traversant le bourg de La Colombe, le sentier poursuit son itinéraire vers l'est, au coeur du paysage beauceron.

Des ouvertures visuelles sont identifiée en direction de la ZIP, notamment aux environs de la D42.

2.2.5 Insertion de la ZIP dans son environnement proche

Depuis Villecellier, en bordure de la D50

Cette vue prise depuis les abords de Villecellier permet d'illustrer le rôle joué par les micro-variations de relief. Ici, ces variations offrent une situation en léger surplomb en regardant en direction de la ZIP. S'identifient au loin la forêt de Marchenoir et le silo agricole proche de la ZIP.

D'ici la ZIP s'identifie au loin. La sensibilité visuelle du lieu-dit vis-à-vis de la ZIP est faible.



Photographie 20. Vue en direction de la ZIP

Depuis la D357, en arrivant de l'est

Cette vue prise depuis la D357 illustre l'ouverture visuelle offerte par le dégagement des abords des voies. Dans la perspective de la voie, la ZIP se perçoit aux abords du silo agricole.

D'ici la ZIP s'identifie au loin et présente une emprise visuelle limitée. La sensibilité visuelle est ici modérée du fait du caractère fréquenté de la D357.



Photographie 21. Vue en direction de la ZIP

Depuis la D357, en arrivant de l'ouest

Cette vue permet d'illustrer les effets des variations du relief sur les perceptions visuelles. Ici, un bombement tend à fermer la vue dans l'axe de la voie.

D'ici la ZIP n'est pas visible. Aucune sensibilité visuelle n'est relevée.



Photographie 22. Vue en direction de la ZIP

Depuis le sentier de randonnée "Promenade du petit Citeaux", au croisement avec la D42

Cette vue prise depuis l'itinéraire de randonnée illustre à la fois l'horizontalité du paysage et la ponctuation de ce dernier par les éléments verticaux (éoliennes, silos) caractéristique du paysage beauceron.

D'ici la ZIP s'identifie à l'horizon. L'éloignement à la ZIP (environ 1.8km) tend à limiter la sensibilité visuelle du sentier vis-à-vis de cette dernière.



Photographie 23. Vue en direction de la ZIP

Au global, les vues orientées vers la ZIP se situent principalement sur la moitié est de l'aire d'étude rapprochée, et plus spécifiquement à l'est de la Colombe, sur le sentier de randonnée et la D42, à l'est de la ZIP sur la D357 et enfin autour de Villecellier.

2.2.6 Synthèse des sensibilités à l'aire d'étude rapprochée

THÉMATIQUE	SUJET		CARACTÉRISTIQUE ET ENJEU	SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE		SENSIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (2 KM)						
PAYSAGE	UNITÉ PAYSAGÈRE	BEAUCE	- Paysage très ouvert assez peu vallonné - Horizons ponctués par des bourgs aux franges végétalisées, des éléments verticaux (antennes, éoliennes notamment) - Grandes cultures dominantes	Faible	A l'échelle de l'aire rapprochée pas de réelles sensibilités visuelles au vue de la localisation de la ZIP	Faible
LIEUX DE VIE	HAMEAU	VILLECELLIER	- Hameau implanté en point haut - Ouverture visuelle sur son environnement - Ceinture végétale	Faible	Possibilité de voir la ZIP en sortie Sud du lieu-dit	Faible
		LA GAHANDIÈRE	- Hameau implanté le long de la D50 - Frangée végétalisée	Faible	Possibilité de voir la ZIP en sortie Sud du lieu-di	Faible
		LA COLOMBE	- Hameau implanté le long de la D50 - Frangée végétalisée	Faible	ZIP non visible depuis la sortie nord	Négligeable
		FERMES ISOLÉES	Habitations isolées et éloignés des grands axes routiers	Faible	ZIP non visible	Négligeable
AXE DE DÉCOUVERTE	AXE ROUTIER PRINCIPAL	D357	- Axe rectiligne traversant la plaine céréalière - Axe très fréquenté	Modéré	- Orienté vers la ZIP - Perception possible depuis le secteur Est - Pas de visibilité de la ZIP depuis le secteur Ouest	Modéré à nulle
	RÉSEAU ROUTIER SECONDAIRE	D50	Axe linéaire largement ouvert sur le paysage	Faible	Perception possible de la ZIP depuis certaines portions (à hauteur de Villecellier et la Gahandière)	Faible
		D42	Axe linéaire largement ouvert sur le paysage	Faible	Perception possible de la ZIP depuis certaines portions	Faible
		D3	Axe linéaire largement ouvert sur le paysage	Faible	Pas de covisibilités du fait de l'éloignement à la ZIP	Négligeable
PATRIMOINE	MONUMENTS HISTORIQUES	1-VOIE GALLO-ROMAINE DITE VOIE DE JULES CÉSAR OU CHEMIN DE CHARTRES	Peu perceptible, paysage fermé par les boisements	Faible	- A distance de la ZIP - Pas de covisibilité	Négligeable
TOURISME	SENTIER DE PETITE RANDONNÉE		- Itinéraire de découverte du patrimoine local et du paysage - Ouvertures visuelles importantes sur les portions traversant le plateau agricole	Faible	ZIP perceptible mais éloignée	Faible

Tableau 7. Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

2.3 Caractéristiques de l'aire d'étude immédiate

2.3.1 Les abords du site

Le site est bordé à l'est et au nord par des parcelles agricoles, à l'ouest par la D50 et au sud la D357 et une zone d'activités avec le silo agricole et quelques entreprises. Le site s'insère donc dans un paysage globalement très ouvert et très visible depuis ses abords immédiats.

Les caractéristiques du paysage proche rendent ce dernier fortement sensible (ouverture visuelle forte, proximité de voies de grande fréquentation).



Photographie 24. Silo agricole



Photographie 25. Grande culture



Illustration 3. Localisation des vues autour de la ZIP



Photographie 26. Grande culture et forêt de Marchenoir

2.3.2 Le site dans son environnement

■ Perception depuis les axes routiers proches

L'aire d'étude immédiate est desservie par plusieurs axes routiers : la D357 et la D50. Ces axes aux abords dégagés offrent de larges vues sur le paysage et le ZIP elle-même.

Depuis ces voies qui longent la ZIP, cette dernière est très largement visible. Aussi, sur ces portions proches de la ZIP, la sensibilité visuelle est forte liée notamment au risque de faire évoluer le paysage localement par l'ajout d'un nouveau motif paysager.



Photographie 27. Vue depuis la D357, en arrivant de l'ouest



Photographie 28. Vue depuis la D357, au carrefour avec la D50

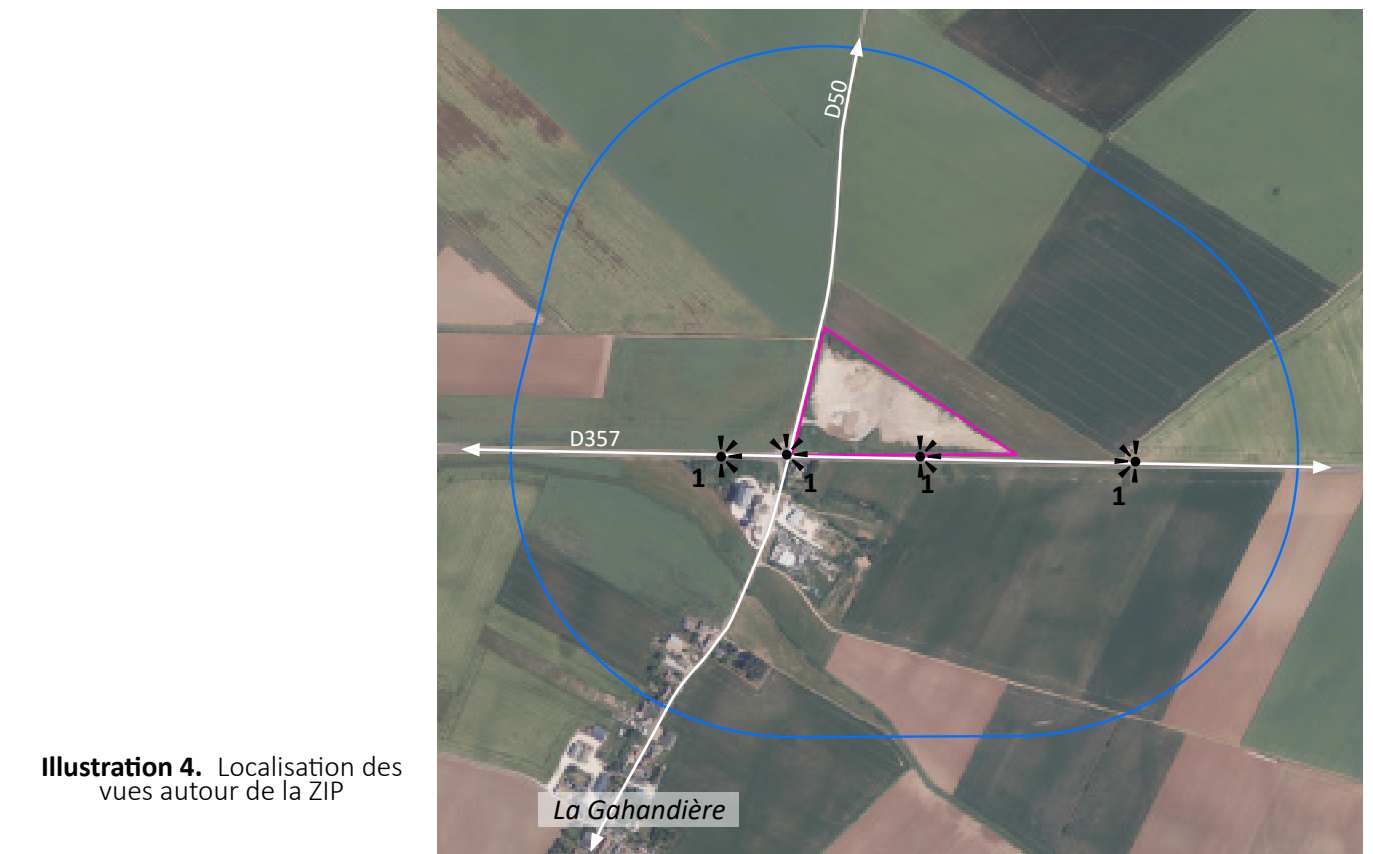


Illustration 4. Localisation des vues autour de la ZIP



Photographie 29. Vue depuis la D357 au droit de la ZIP



Photographie 30. Vue depuis la D357, en arrivant de l'est



Photographie 31. Vue depuis la D50, en arrivant pas le nord



Photographie 32. Vue depuis la D50, au droit de l'entrée du site



Photographie 33. Vue depuis la D50, aux abords du silo

Illustration 5. Localisation des vues autour de la ZIP



Photographie 34. Vue depuis la sortie de la Gahandière, sur la D50

■ Le site du projet

Le site d'étude correspond à un ancien site d'enfouissement des déchets ménagers. De fait, il présente de nombreux remaniements de sols qui en font sa caractéristique. En effet, le terrain est entièrement ceinturé par un merlon de terre recouvert spontanément par de la végétation. Au coeur du site, deux zones se distinguent :

- à l'ouest, une zone plane située sur le niveau du terrain naturel ;
- à l'est, une zone de remblai aussi haute que les merlons qui ceinturent le site.



Photographie 35. Vue sur la zone plane et la zone de remblai en arrière-plan



Photographie 36. Vue depuis la zone de remblai



Illustration 6. Localisation des vues dans la ZIP



Photographie 37. Vue sur le merlon nord de la ZIP

2.3.3 Synthèse des enjeux et sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

THÉMATIQUE	SUJET		CARACTÉRISTIQUE ET ENJEU		SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE	SENSIBILITÉS ZONES
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE						
PAYSAGE	UNITÉ PAYSAGÈRE	BEAUCE	- Paysage très ouvert assez peu vallonné - Horizons ponctués par des bourgs aux franges végétalisées, des éléments verticaux (antennes, éoliennes notamment) - Grandes cultures dominantes	Faible	A l'échelle de l'aire rapprochée pas de réelles sensibilités visuelles au vue de la localisation de la ZIP	Forte aux abords de la ZIP
AXE DE DÉCOUVERTE	AXE ROUTIER PRINCIPAL	D357	- Axe rectiligne traversant la plaine céréalière - Axe très fréquenté	Modéré	- Orienté vers la ZIP - Perception possible depuis le secteur Est - Pas de visibilité de la ZIP depuis le secteur Ouest	Forte au droit de la ZIP
	AXE ROUTIER SECONDAIRE	D50	Axe linéaire largement ouvert sur le paysage	Faible	Perception possible de la ZIP depuis certaines portions (à hauteur de Villecellier et la Gahandière)	Forte à faible (selon les secteurs)

Tableau 8. Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères

2.4 Préconisations d'implantation

Afin de proposer un projet en adéquation avec son environnement paysager, plusieurs mesures peuvent être préconisées de manière à tendre vers un projet photovoltaïque "idéal" sur le plan paysager sans prise en compte des objectifs de production envisagés et des conclusions des études environnementales.



Page laissée volontairement blanche

CHAPITRE 3. IMPACTS ET MESURES

3.1 Présentation du projet

3.1.1 Description des éléments

■ Les tables photovoltaïques

Le projet se compose de panneaux photovoltaïques présentant les caractéristiques suivantes :

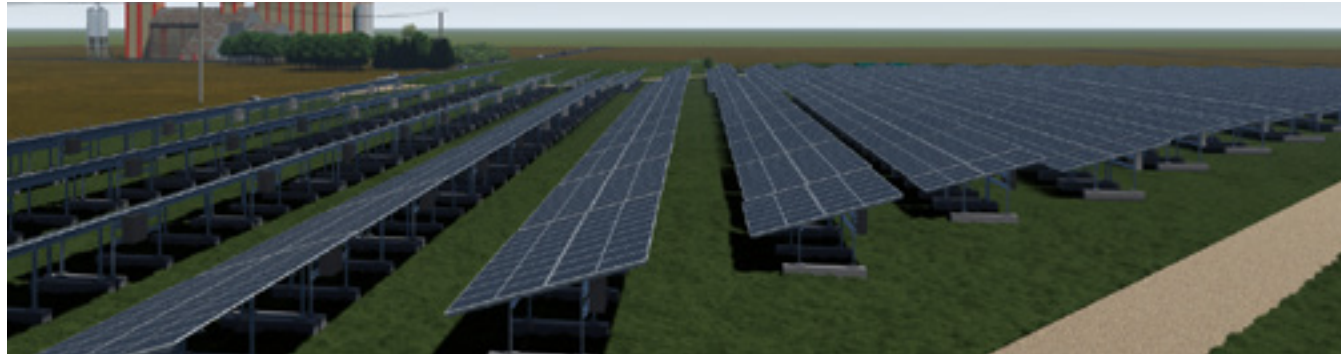


Illustration 7. Modélisation des structures photovoltaïques (source : Triangle)

- Structure fixe
- Système de fixation sur longrine
- Hauteur du point bas des panneaux : 1,20 m
- Hauteur du point haut des panneaux : environ 2,72 m (selon modèle de panneaux retenus)
- Ecartement entre chaque rangée de panneaux : 4,7 m
- Inclinaison des panneaux : jusqu'à 17°.

■ Les clôtures et les portails

Une clôture grillagée de 2m de hauteur sera établie sur tout le pourtour de la centrale. La clôture sera un grillage souple en acier galvanisé à maillage large de 15x15cm. Ce grillage sera fixé sur des poteaux métalliques de même teinte. Le portail sera en acier galvanisé, dans l'idéal de la même couleur que les clôtures et mesurera 2m de hauteur pour 7m de largeur.

■ Les postes de livraison et de transformation

2 postes de transformation et 1 poste de livraison sont prévus pour l'ensemble du projet. Les éléments sont principalement situés à l'appui du merlon ouest. Ils ne sont donc pas perceptibles depuis le domaine public. Il peut être néanmoins retenu l'utilisation d'une teinte neutre pour l'ensemble de ces éléments : RAL 7044, RAL 7003, RAL 7006 ou RAL 7034.

■ Les citernes

1 citerne souple, d'une capacité de 90m³ est présente sur la frange Ouest du projet. Cette citerne est disposée à proximité du point d'accès au projet afin de faciliter son accessibilité par les services du SDIS.

■ Les pistes

Une piste interne permettant l'accès à l'ensemble du projet est créée. Cette piste sera réalisée en mélange terre-pierre de manière à disposer d'une portance suffisante pour l'accès d'engins lourds.

Légende :

- Limite parcellaire
- Panneau photovoltaïque
- PDL/PTR_PTR 1800, 1000kVA
- Zone protection oedicméne
- Portail d'accès
- Zone de forte pente
- Clôture
- Piste
- Onduleurs Huawei
7*SUN2000-330KTL_H1
- Onduleurs Huawei
2*SUN2000-215KTL_H3

Département :
LOIR ET CHER

Commune :
BEAUCE LA ROMAINE

Section : ZB
Feuille : 056 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000

Date d'édition : 24/06/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

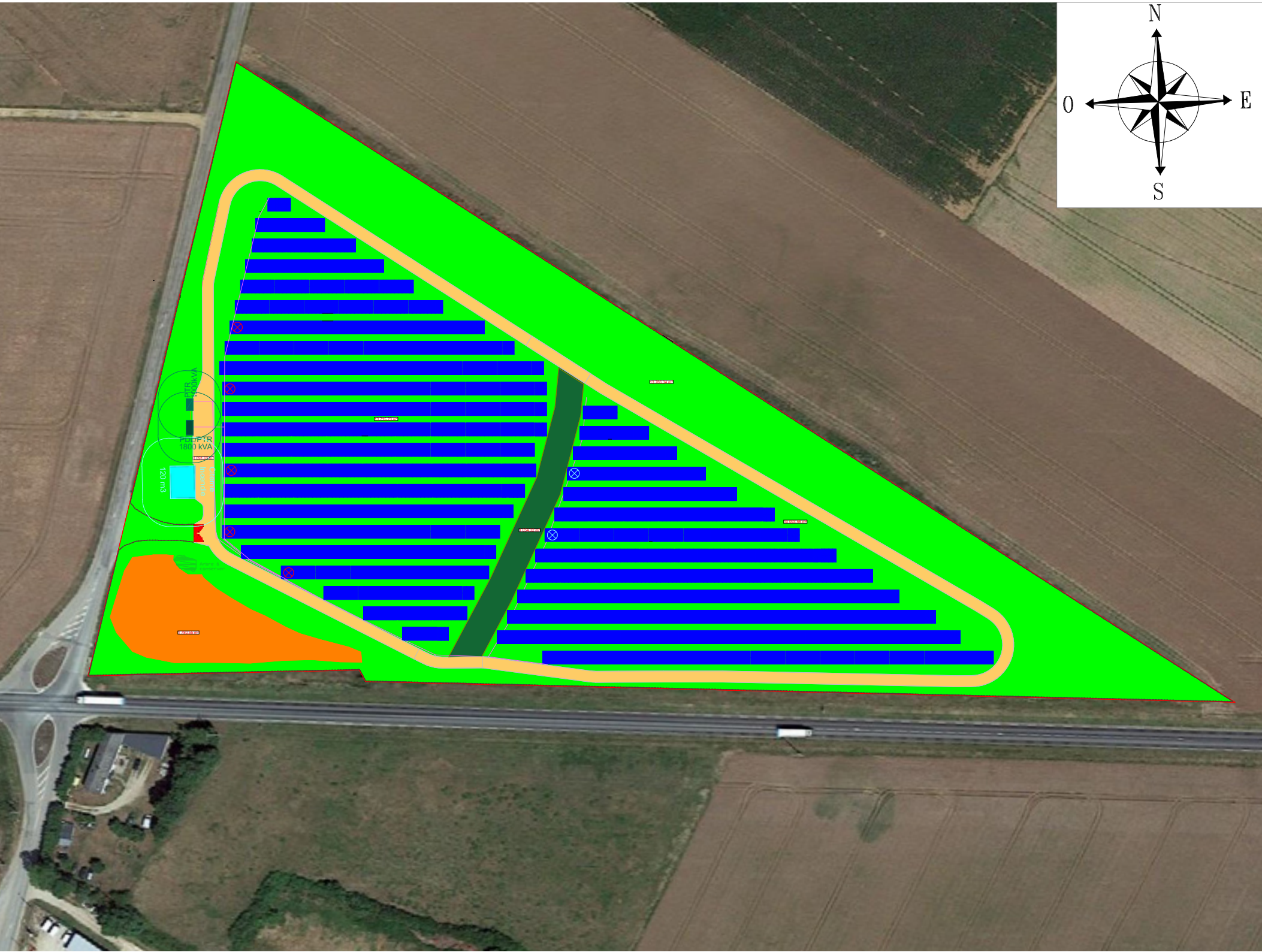
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DES IMPOTS FONCIERS
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
10, rue Louis Bodin 41026
41026 BLOIS CEDEX
tél. 02.54.55.70.39 -fax
sdif41@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



9 Quai L'Esprit Besnard, 41000 BLOIS
SAS d'Architecture N°527444 - SIRET 886 670 245 00013
contact.architecture.wd@wyze.fr digi



Ech : 1:500

Plan masse

Date : 17/07/2025

Carte 10. Plan d'implantation

3.2 Analyse des incidences "brutes"

3.2.1 Phase chantier

Lors de la phase chantier, les incidences du projet ne peuvent être complètement évitées et réduites puisqu’elles sont inhérentes à tout chantier. Elles ont toutefois un caractère temporaire et disparaissent ou diminuent fortement une fois la phase chantier terminée. La base vie et les aires de stockages seront situées dans l'emprise du site. Quelques mesures sont proposées afin de limiter les incidences des travaux :

- Des prescriptions relatives à la propreté et à la gestion des chantiers seront incluses dans les procédures de consultation des entreprises afin de préserver l’environnement, notamment l’environnement paysager.

En effet, les entreprises devront assurer un entretien régulier du site, par exemple, par le ramassage des débris de matériaux ou d’éventuels détritus.

- Le passage des engins de chantiers ne devra pas porter préjudice aux arbres et arbustes sur le site et ses environs. Dans le cas d’une entrave par la végétation, un élagage réduit au strict nécessaire permettra le passage des engins sans porter atteinte à la vie du végétal.
- Vérification de la remise en état du site après travaux et avant la livraison du projet.
- etc.

3.2.2 Phase exploitation

L'analyse des incidences* du projet dans le paysage, en phase exploitation, se base sur une analyse illustrée par photomontages. La localisation de ces photomontages, au nombre de 3 pour la présente étude, s'appuie sur les observations de terrain et les conclusions de l'état initial du site mettant en exergue les sensibilités principales du territoire. Aussi, compte tenu du contexte paysager et topographique du territoire, les sensibilités se concentrent aux abords du site du projet.

De fait, les 3 photomontages présentés se situent principalement au niveau des axes routiers les plus proches.

N° PM	Aire d'étude	Localisation
1	Immédiate	Depuis l'entrée du site
2	Immédiate	Depuis la D30, au Nord du projet
3	Immédiate	Depuis la D357, à l'Est du projet

Tableau 9. Récapitulatif des photomontages

**Seront distinguées dans la présente étude, les incidences "brutes" qui évaluent les incidences avant la mise en place de mesures paysagères et les incidences "résiduelles" qui évaluent les incidences du projet après la mise en place des mesures paysagères. L'analyse des incidences "brutes" intègre les mesures d'évitement et de réduction prises dans le cadre de la conception du projet et du choix des matériaux (revêtements, teintes des éléments techniques).*



Illustration 8. Localisation des points de vue

■ Vue 1 : Depuis l'entrée du site

Cette vue, prise depuis l'entrée du site permet de montrer la vision la plus importante sur le cœur du site. En effet, le site étant entièrement ceinturé par des merlons, cette entrée est la seule possibilité pour voir l'intérieur du site.

Le projet s'implante au cœur du site sans modification des composantes. Ainsi, il bénéficie des masques paysagers existants pour n'être que peu visible.

Ainsi, l'incidence visuelle est faible.

Etat initial



Etat projeté



Photomontage réalisé par Wyze Architecture

■ **Vue 2 : Depuis la D30, au Nord du projet**

Cette vue, prise depuis la D30 permet d'illustrer le paysage perçu depuis une voie adjacente au site du projet. Cette voie, comme la plupart des voies du territoire d'étude, se caractérise par des abords dégagés offrant une vision élargie sur le grand paysage. D'autant plus qu'ici, il s'agit d'un secteur légèrement incliné accentuant ainsi cette ouverture visuelle par un léger effet surplombant.

Le projet s'insère dans le paysage de manière assez discrète puisqu'une grande proportion de ce dernier est masquée par le merlon qui ceinture le site. Ainsi, seule la partie du projet, située sur la partie haute du site est perceptible. Néanmoins, la hauteur du projet étant limitée, l'incidence visuelle reste donc limitée également.

Etat initial



Etat projeté



■ Vue 3 : Depuis la D357, à l'Est du projet

Cette vue, prise depuis la D357, illustre la perception depuis l'axe majeur traversant le territoire d'Est en Ouest. L'ouverture visuelle y est importante tout au long de son tracé comme le montre la photographie. D'ici, le site n'est que peu perceptible et se fond dans ce paysage ouvert.

Le projet est depuis cette voie peu perceptible, du fait de l'éloignement et de la faible hauteur des structures photovoltaïques. De plus, le silo agricole présent à proximité constitue ici un repère visuel fort prenant rapidement l'ascendant visuelle tout comme les éoliennes situées sur la droite. Aussi, le regard est rapidement détourné. L'incidence visuelle est faible.

Etat initial



Etat projeté



3.2.3 Bilan des incidences brutes par aire d'étude

**L'analyse des incidences "brutes" intègre les mesures d'évitement et de réduction prises dans le cadre de la conception du projet et du choix des matériaux (revêtements, teintes des éléments techniques).*

THÉMATIQUE	SUJET			SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE	SENSIBILITÉ	INCIDENCE BRUTE
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (5 KM)						
PAYSAGE	UNITÉ PAYSAGÈRE	BEAUCE	Faible	A l'échelle du grand paysage pas de réelle sensibilités visuelles au vue de la localisation de la ZIP	Faible	Faible
LIEUX DE VIE	BOURGS PRINCIPAUX	AUTAINVILLE	Faible	Pas de visibilité sur la ZIP depuis le bourg ou depuis les sorties de bourg	Négligeable	Négligeable
		MOISY	Faible		Négligeable	Négligeable
		OUZOUER-LE-DOYEN	Faible		Négligeable	Négligeable
AXE DE DÉCOUVERTE	AXE ROUTIER PRINCIPAL	D357	Modéré	- Orienté vers la ZIP - Relief limitant les vues sur la ZIP depuis les secteurs éloignés	Faible	Négligeable (pas de modification du site)
	RÉSEAU ROUTIER SECONDAIRE	D50	Faible	Pas de covisibilités du fait de l'éloignement à la ZIP	Négligeable	Négligeable
		D42	Faible	Pas de covisibilités du fait de l'éloignement à la ZIP	Négligeable	Négligeable
		D3	Faible	Pas de covisibilités du fait de l'éloignement à la ZIP	Négligeable	Négligeable
PATRIMOINE	MONUMENTS HISTORIQUES	1-VOIE GALLO-ROMAINE DITE VOIE DE JULES CÉSAR OU CHEMIN DE CHARTRES	Faible	- A distance de la ZIP - Pas de covisibilité	Négligeable	Négligeable
		2-CHÂTEAU DE LIERVILLE	Faible	- A distance de la ZIP - Pas de covisibilité	Négligeable	Négligeable
		3 - EGLISE DE LA MADELEINE	Faible	- A distance de la ZIP - Pas de covisibilité	Négligeable	Négligeable
TOURISME	SENTIER DE PETITE RANDONNÉE		Faible	ZIP perceptible mais éloignée	Faible	Faible

Tableau 10. Synthèse des incidences brutes à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

THÉMATIQUE	SUJET			SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE	SENSIBILITÉ	INCIDENCE BRUTE
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (2 KM)						
PAYSAGE	UNITÉ PAYSAGÈRE	BEAUCE	Faible	A l'échelle de l'aire rapprochée pas de réelles sensibilités visuelles au vue de la localisation de la ZIP	Faible	Faible
LIEUX DE VIE	HAMEAU	VILLECELLIER	Faible	Possibilité de voir la ZIP en sortie Sud du lieu-dit	Faible	Faible
		LA GAHANDIÈRE	Faible	Possibilité de voir la ZIP en sortie Sud du lieu-di	Faible	Faible
		LA COLOMBE	Faible	ZIP non visible depuis la sortie nord	Négligeable	Négligeable
		FERMES ISOLÉES	Faible	ZIP non visible	Négligeable	Négligeable
AXE DE DÉCOUVERTE	AXE ROUTIER PRINCIPAL	D357	Modéré	- Orienté vers la ZIP - Perception possible depuis le secteur Est - Pas de visibilité de la ZIP depuis le secteur Ouest	Modéré à nulle	Faible (perception limitée du projet)
	RÉSEAU ROUTIER SECONDAIRE	D50	Faible	Perception possible de la ZIP depuis certaines portions (à hauteur de Villecellier et la Gahandière)	Faible	Faible
		D42	Faible	Perception possible de la ZIP depuis certaines portions	Faible	Faible
		D3	Faible	Pas de covisibilités du fait de l'éloignement à la ZIP	Négligeable	Négligeable
PATRIMOINE	MONUMENTS HISTORIQUES	1-VOIE GALLO-ROMAINE DITE VOIE DE JULES CÉSAR OU CHEMIN DE CHARTRES	Faible	- A distance de la ZIP - Pas de covisibilité	Négligeable	Négligeable
TOURISME	SENTIER DE PETITE RANDONNÉE		Faible	ZIP perceptible mais éloignée	Faible	Faible

Tableau 11. Synthèse des incidences brutes à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

THÉMATIQUE	SUJET			SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE	SENSIBILITÉS	INDICENCE BRUTE
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE						
PAYSAGE	UNITÉ PAYSAGÈRE	BEAUCE	Faible	A l'échelle de l'aire rapprochée pas de réelles sensibilités visuelles au vue de la localisation de la ZIP	Forte aux abords de la ZIP	Faible
AXE DE DÉCOUVERTE	AXE ROUTIER PRINCIPAL	D357	Modéré	- Orienté vers la ZIP - Perception possible depuis le secteur Est - Pas de visibilité de la ZIP depuis le secteur Ouest	Forte au droit de la ZIP	Faible (configuration du site conservée)
	AXE ROUTIER SECONDAIRE	D50	Faible	Perception possible de la ZIP depuis certaines portions (à hauteur de Villecellier et la Gahandière)	Forte à faible (selon les secteurs)	Faible

Tableau 12. Synthèse des incidences brutes à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

3.3 Effets cumulés

3.3.1 Cadre légal

L'article R 122-5 (II 5° e) du Code de l'environnement précise les projets à prendre en compte :

« 5° **Une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement** résultant, entre autres :

Du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées.

Les projets existants sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les projets approuvés sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés.

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;*
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.*

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le guide de l'étude d'impacts actualisé en décembre 2016 précise que le but de ce chapitre est de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits.

3.3.2 Avis rendus sur les projets par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)

Les projets qui font l'objet d'une analyse des effets cumulés avec le projet de parc photovoltaïque de la Colombe ont été recherchés dans les communes de l'aire d'étude éloignée (5 km).

Les sources d'informations consultées sont les suivantes :

- Avis rendus sur projets par la MRAE en Pays de la Loire ;
- Avis rendus sur les projets par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable.

Les sources d'information ont été consultées en mai 2025.

Les 4 projets sont situés en dehors de l'aire d'étude éloignée du projet. Aussi, aucun effet cumulé n'est identifié sur le plan paysager.

NOM DU PROJET	COMMUNE	DATE DE L'AVIS MRAE	DISTANCE PAR RAPPORT À LA ZIP	ETAT	RETENU POUR L'ANALYSE ?
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DES TOURNESOLS	Beauce-la-Romaine (Ouzouer-le-Marché)	Absence d'avis du 20 avril 2018	12 km	En exploitation	Non En dehors de l'AEE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BEAUCE	Beauce-la-Romaine (Verdes)	Avis du 27 novembre 2020	8,5 km	En construction	Non En dehors de l'AEE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL À BEAUCE-LA-ROMAINE	Beauce-la-Romaine (Tripleville)	Avis du 21 août 2020 puis absence d'avis du 2 octobre 2024	12 km	En instruction	Non En dehors de l'AEE
PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FOSSE-GRILLON	Beauce-la-Romaine (Ouzouer-le-Marché)	Absence d'avis du 5 mars 2023	12 km	Autorisé	Non En dehors de l'AEE

Tableau 13. Synthèse des projets identifiés

3.4 Mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

3.4.1 Mesure d'évitement (E)

E.1.1c - Redéfinir les caractéristiques du projet

Mesure

Type

Phase

E

Amont

Avant travaux

Préserver les merlons existants autour du projet

Thématique PAYSAGE

Globale

Paysage

Axe de découverte

OBJECTIFS

Conserver des merlons cloisonnant le site de manière à dissimuler, en grande partie, le projet dans le paysage.

DESCRIPTION

Le projet vise à adapter l'implantation à la réalité du terrain sans en modifier les caractéristiques, étant sur un sol remanié (ancienne décharge).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Mesure intégrée dès la conception du projet

COÛTS

Aucun coût supplémentaire n'est associé à cette mesure.

3.4.2 Mesure de réduction (R)

R.1.2a - Limiter/Adapter les emprises du projet - Réduction géographique en phase exploitation / fonctionnement

Mesure

Type

Phase

R

Technique

Exploitation

Insertion de la clôture dans l'environnement proche

Thématique PAYSAGE

Globale

Paysage

Axe de découverte

OBJECTIFS

Limiter l'impact paysager du projet depuis l'environnement proche.

DESCRIPTION

Il s'agit de positionner, dans la mesure du possible, la clôture en pied de merlon existant de sorte à ne pas modifier l'aspect du site tel qu'il est perçu aujourd'hui en réhaussant sa silhouette avec une clôture. Cette clôture sera en acier galvanisé avec une maille large de manière à s'insérer plus aisément dans l'environnement proche.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les clôtures seront positionnées de manière à ne pas entraver la circulation des engins au sein même du projet et faciliter l'entretien du merlon.

Exemple de mise en place de la clôture le long de la D357

COÛTS

Aucun coût supplémentaire n'est associé à cette mesure.

	R.2.2b - Mettre en place un dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines en phase exploitation	Mesure	Type	Phase
		R	Technique	Exploitation
	Adaptation des éléments techniques			

Thématique PAYSAGE

Globale	Paysage	Axe de découverte	Lieu de vie	Patrimoine	Tourisme

OBJECTIFS

Adapter les éléments techniques du projet au cadre rural et agricole du projet et limiter la perception des éléments techniques.

DESCRIPTION

Le projet prévoit d'adapter les éléments techniques (postes électriques, clôtures...) au cadre paysager du territoire dans lequel il s'insère. Dans le contexte agricole et rural du site d'étude, un aspect champêtre sera à privilégier.

Les postes de transformation seront implantés à l'appui des merlons existants afin de limiter les nuisances visuelles.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La clôture se constitue d'un grillage à grande maille en acier galvanisé avec des piquets métalliques et un portail de même teinte dans l'idéal.

Concernant le poste, il est conseillé de :

- Limiter les terrassements et préférer l’encastrement dans le terrain naturel ;
- Prévoir une teinte neutre ;
- Prévoir des gouttières, chéneaux, rives et autres accessoires de même teinte que les revêtements des murs et/ou de la couverture.

Coûts

Aucun coût supplémentaire n'est associé à cette mesure.

3.4.3 Mesure de compensation (C)

Pas de mesures de compensation.

3.5 Analyse des incidences "résiduelles"

L'analyse des incidences brutes intégrait les différentes mesures d'évitement et de réduction prises en compte dès la conception du projet. Aussi, les incidences résiduelles sont sensiblement identiques aux incidences brutes.

THÉMATIQUE	SUJET			SENSIBILITÉ	INCIDENCE BRUTE	MESURES	INCIDENCE RÉSIDUELLE
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (5 KM)							
PAYSAGE	UNITÉ PAYSAGÈRE	BEAUCE	Faible	Faible	Faible	E.1.1c / R.1.2a / R.2.2b	Faible
LIEUX DE VIE	BOURGS PRINCIPAUX	AUTAINVILLE	Faible	Négligeable	Négligeable		Négligeable
		MOISY	Faible	Négligeable	Négligeable		Négligeable
		OUZOUER-LE-DOYEN	Faible	Négligeable	Négligeable		Négligeable
AXE DE DÉCOUVERTE	AXE ROUTIER PRINCIPAL	D357	Modéré	Faible	Négligeable (pas de modification du site)		Négligeable (pas de modification du site)
	RÉSEAU ROUTIER SECONDAIRE	D50	Faible	Négligeable	Négligeable		Négligeable
		D42	Faible	Négligeable	Négligeable		Négligeable
		D3	Faible	Négligeable	Négligeable		Négligeable
PATRIMOINE	MONUMENTS HISTORIQUES	1-VOIE GALLO-ROMAINE DITE VOIE DE JULES CÉSAR OU CHEMIN DE CHARTRES	Faible	Négligeable	Négligeable		Négligeable
		2-CHÂTEAU DE LIERVILLE	Faible	Négligeable	Négligeable		Négligeable
		3 - EGLISE DE LA MADELEINE	Faible	Négligeable	Négligeable		Négligeable
TOURISME	SENTIER DE PETITE RANDONNÉE		Faible	Faible	Faible		Faible

Tableau 14. Synthèse des incidences brutes à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

THÉMATIQUE	SUJET			SENSIBILITÉ	INCIDENCE BRUTE	MESURES	INCIDENCE RÉSIDUELLE
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (2 KM)							
PAYSAGE	UNITÉ PAYSAGÈRE	BEAUCE	Faible	Faible	Faible	E.1.1c / R.1.2a / R.2.2b	Faible
LIEUX DE VIE	HAMEAU	VILLECELLIER	Faible	Faible	Faible		Faible
		LA GAHANDIÈRE	Faible	Faible	Faible		Faible
		LA COLOMBE	Faible	Négligeable	Négligeable		Négligeable
		FERMES ISOLÉES	Faible	Négligeable	Négligeable		Négligeable
		AXE DE DÉCOUVERTE	AXE ROUTIER PRINCIPAL	D357	Modéré		Modéré à nulle
	RÉSEAU ROUTIER SECONDAIRE	D50	Faible	Faible	Faible		Faible
		D42	Faible	Faible	Faible		Faible
		D3	Faible	Négligeable	Négligeable		Négligeable
PATRIMOINE	MONUMENTS HISTORIQUES	1-VOIE GALLO-ROMAINE DITE VOIE DE JULES CÉSAR OU CHEMIN DE CHARTRES	Faible	Négligeable	Négligeable		Négligeable
TOURISME	SENTIER DE PETITE RANDONNÉE		Faible	Faible	Faible		Faible

Tableau 15. Synthèse des incidences brutes à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

THÉMATIQUE	SUJET			SENSIBILITÉS	INDICENCE BRUTE	MESURES	INCIDENCE RÉSIDUELLE
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE							
PAYSAGE	UNITÉ PAYSAGÈRE	BEAUCE	Faible	Forte aux abords de la ZIP	Faible	E.1.1c / R.1.2a / R.2.2b	Faible
AXE DE DÉCOUVERTE	AXE ROUTIER PRINCIPAL	D357	Modéré	Forte au droit de la ZIP	Faible (configuration du site conservée)		Faible (configuration du site conservée)
	AXE ROUTIER SECONDAIRE	D50	Faible	Forte à faible (selon les secteurs	Faible		Faible

Tableau 16. Synthèse des incidences brutes à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

3.6 Analyse de l'évolution du site (scénario de référence)

D'après les modifications apportées par décret le 29 juin 2021 à l'article R122-5 du code de l'environnement, l'étude d'impact doit comprendre : *"Une description des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement, et de leur évolution en cas de mise en oeuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en oeuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport à l'état initial de l'environnement peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles"*.

THÈME	ETAT INITIAL	EVOLUTION PROBABLE SANS LE PROJET	EVOLUTION PROBABLE AVEC LE PROJET
PAYSAGE	■ A l'échelle de l'aire d'étude éloignée Ce qui caractérise le plus le paysage de la Beauce est évidemment son ouverture paysagère permise par une certaine absence d'obstacles visuels (maillage bocager par exemple) mais aussi un relief très peu marqué. Il s'agit d'un paysage résolument tourné vers la grande culture. Les grandes parcelles ont aujourd'hui pris le pas sur le parcellaire laniéré des années 1950-1965. Dans cet espace où le regard peut glisser sur des horizons lointains, tout élément vertical constitue un repère paysager à l'instar des clochers d'église, de châteaux d'eau, d'antennes, de silos, d'arbres ou encore d'éoliennes. Cette démultiplication des éléments de repères est une caractéristique indissociable de la Beauce.	Pas d'évolution probable	Pas d'évolution probable
	■ A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, le paysage est marqué par le passage d'un cours d'eau aux allures de fossé, selon un axe est/ouest. Aussi, au nord comme au sud, deux versants, aussi subtils soient-ils, sont présents permettant alors d'ouvrir d'autant plus les vues. Les vues orientées vers le sud, mettent ainsi en scène la plaine céréalière avec, en toile de fond, la forêt de Marchenoir. Dans ce paysage, plusieurs éléments verticaux émergent à l'horizon à l'image du silo, situé au lieu-dit la Galahandière, de l'antenne-relais, au même lieu-dit ou encore des éoliennes à l'ouest. La D357 constitue l'axe routier principal de l'aire d'étude. Traversant d'est en ouest le territoire, cette voie relie Orléans au Mans et dispose d'accotements très ouverts ouvrant de larges vues sur le paysage.	Peu d'évolution probable (enrichement progressif)	Modification très limitée du paysage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et immédiate. La modification du paysage n'est pas définitive. Le projet photovoltaïque est un projet réversible et démontable (la durée de vie d'un projet photovoltaïque est comprise entre 40 et 50 ans) . Valorisation d'un site inexploité
PATRIMOINE	Trois édifices protégés au titre des Monuments Historiques sont présents.	Pas d'évolution probable	Covisibilité peu probable avec l'élément protégé le plus proche (ancienne voie romaine)
TOURISME	A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la valorisation touristique du territoire se limite à deux voies cyclables et un itinéraire de petite randonnée.	Pas d'évolution probable	Pas d'évolution perceptible du paysage compte tenu de l'éloignement des itinéraires de randonnée

Tableau 17. Synthèse du scénario de référence

Il s'agit de l'évolution la plus probable en fonction des données connues à l'instant t. Aucune échelle de temps n'est précisée étant donné que l'évolution d'un site dépend de facteurs anthropiques et climatiques non prévisibles.

3.7 Conclusion du volet paysager, patrimonial et touristique

Le projet de centrale photovoltaïque s'insère dans un paysage d'openfield caractérisé par une ouverture visuelle importante et des variations topographiques très limitées. Dans ce paysage, le regard glisse sur des horizons lointains. Dans ce paysage horizontal, de nombreux motifs émergent à l'horizon et constituent des relais visuels dans la découverte du paysage à l'image des éoliennes, des silos agricoles, des antennes-relais ou encore la silhouette des bourgs de laquelle émerge bien souvent le clocher de l'église. Le secteur du projet correspond à une ancienne décharge dont les aménagements se caractérisent par une ceinture en merlons venant clore un espace composé de deux sous-secteurs :

- un secteur bas ;
- un secteur haut.

Le projet vise à l'installation de panneaux photovoltaïques sans modifier les aménagements existants sur le site du projet. De fait, le projet bénéficie des merlons comme élément intégrateur et permet ainsi au paysage de n'être que très peu modifié et ce, sur les secteurs proches comme éloignés du projet.

Au global, le projet de centrale photovoltaïque ne présente que très peu d'impacts visuels qui se concentrent essentiellement sur les abords immédiats. La mise en place de la séquence ERC permet ainsi au projet de s'intégrer en limitant les impacts sur le plan paysager, patrimonial et touristique.